



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEBATS PARLEMENTAIRES**  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**7<sup>e</sup> Législature**

**PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986**

**(72<sup>e</sup> SEANCE)**

**COMPTE RENDU INTEGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du mardi 19 novembre 1985**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN

1. **Fixation de l'ordre du jour** (p. 4507).

2. **Entreprises nationales.** - Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement (p. 4507).

MM. Charzat,  
Drouin,  
Gilbert Gantier, Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur,  
Planchou,  
Bassinat,

MM. Chénard, Gilbert Gantier,  
Coffineau.

Mme le ministre.

Clôture du débat.

3. **Dépôt d'une proposition de loi organique** (p. 4521).

4. **Dépôt de rapports** (p. 4522).

5. **Dépôt d'avis** (p. 4522).

6. **Ordre du jour** (p. 4522).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

## PRÉSIDENCE DE M. PHILIPPE SÉGUIN, vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures quarante-cinq.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

### FIXATION DE L'ORDRE DU JOUR

**M. le président.** La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au mardi 3 décembre 1985 inclus.

Ce soir, suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales.

Mercredi 20 novembre, à dix heures trente :

Discussion des conclusions du rapport de la commission mixte paritaire sur le projet relatif à la forêt.

A quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet, adopté par le Sénat, sur le fonds spécial de grands travaux ;

Projet, rejeté par le Sénat, sur la dotation globale d'équipement.

Jedi 21 novembre, à dix-sept heures et vingt et une heures trente :

Projets sur le système des ressources propres des Communautés et sur l'accord sur le versement à la Communauté d'avances non remboursables, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Traité relatif à l'adhésion aux Communautés européennes de l'Espagne et du Portugal ;

Discussion, en deuxième lecture, de la convention sur l'abolition de la peine de mort ;

Convention France-Suisse sur l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers.

Ces discussions doivent être poursuivies jusqu'à leur terme.

Vendredi 22 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures et vingt et une heures trente :

Projet portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales ;

Projet sur le littoral.

Ces discussions doivent être poursuivies jusqu'à leur terme.

Lundi 25 novembre, à dix heures, quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur les retraites des rapatriés ;

Projet adaptant la législation en matière d'aide sociale et de santé.

Mardi 26 novembre, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur la simplification des procédures pénales ;

Projet sur le renouvellement des baux commerciaux.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la fonction publique et débat sur cette déclaration.

Mercredi 27 novembre, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et vingt et une heures trente :

Projet de loi organique et projet de loi sur la limitation du cumul des mandats, ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

Jedi 28 novembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour de la veille ;

Projet sur l'aménagement foncier agricole ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur les sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé ;

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition sur la copropriété.

Vendredi 29 novembre, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

A quinze heures :

Discussion, en deuxième et nouvelle lecture, du projet sur la recherche.

Lundi 2 décembre, à quinze heures et vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en troisième et nouvelle lecture, du projet sur l'égalité des époux ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet sur l'instruction pénale ;

Projet sur les chambres adjointes au Conseil d'Etat ;

Projet sur l'indépendance des tribunaux administratifs ;

Projet sur l'amnistie en Nouvelle-Calédonie.

Mardi 3 décembre, à dix heures :

Projet, adopté par le Sénat, sur les simplifications administratives en matière d'urbanisme.

A seize heures et vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs et débat sur cette déclaration.

2

### ENTREPRISES NATIONALES

#### Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales.

La parole est à M. Charzat.

**M. Michel Charzat.** Madame le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, mes chers collègues, un concert de prédictions catastrophistes et d'avertissements définitifs avait accompagné, voici quelque quatre ans, l'extension du secteur public.

Aujourd'hui, les dévots du libéralisme économique s'indignent. Ces entreprises nationales qui prospèrent, quel exécrable exemple ! C'est l'athéisme démontré.

Quant aux mauvais joueurs, comme M. Noir, ils n'arrivent pas, à l'évidence, à rompre avec leur manichéisme habituel.

Pourtant, depuis 1982, contre toute prescription dogmatique, une forme d'économie mixte s'est frayé un chemin, conformément aux réalités historiques de notre pays et aux exigences sociales et économiques de cette période.

A l'évidence, au cours de ces dernières années, un point d'équilibre social a été atteint. Une nouvelle forme d'organisation de notre appareil productif s'est mise en place.

Mon collègue, M. Jospin, a clairement souligné cette réalité, ce qui me dispensera de revenir sur ce point, essentiel pour les socialistes.

Mes chers collègues, il ne serait guère raisonnable de vouloir casser le dispositif qui a été ainsi mis en place pour satisfaire au caprice de l'idéologie libérale ou pour répondre aux appels de l'esprit de revanche.

L'extension du secteur public à des entreprises concurrentielles et l'achèvement de la nationalisation du crédit ont - personne ne peut le nier - apporté un plus à notre économie. C'est ce que souligne d'ailleurs nettement le premier rapport du haut conseil du secteur public qui a été adopté à la quasi-unanimité de ses membres, et dont M. Noir - dont je regrette l'absence - a fait d'abondantes mais bien sélectives citations. En tout cas, je m'estime aussi qualifié que lui pour commenter ce rapport.

Les entreprises et les banques nationales ont - chacun le reconnaît également - stabilisé, rationalisé et dynamisé l'appareil de production.

Les entreprises privées ont bénéficié au cours de cette période du haut niveau d'exportation, d'investissement et de recherche des entreprises nationales.

Les banques françaises, quant à elles, ont su poursuivre leur effort de modernisation tout en développant leur appui à l'économie, demeurant le deuxième réseau international. Cet effort s'est poursuivi dans une période difficile pour le système financier dans le monde entier et, à la différence d'autres pays, aucune banque française n'a connu, au cours de cette période, de défaillance. La compétitivité des institutions financières s'est ainsi améliorée, tandis qu'un dialogue social renouvelé permettait d'éviter les blocages qui pouvaient être liés à la peur de l'avenir.

Mes chers collègues, sont incontestablement à porter à l'actif de la nationalisation du secteur public un certain nombre de points parmi lesquels je citerai tout d'abord le sauvetage de grands groupes industriels grâce à une recapitalisation rapide. Rappelons à ce propos, et à titre en quelque sorte de contre-exemple, que la société Bull, au cours des années qui précédèrent sa nationalisation, n'avait reçu aucune dotation en capital mais qu'elle avait distribué plus de 300 millions de francs de dividendes. Rappelons également que les résultats des entreprises nationales qui faisaient apparaître en 1982 près de 7 milliards de francs de déficit ont marqué, en 1984, un bénéfice de 4,7 milliards de francs. Aucune manipulation de périmètre incluant, par exemple, comme l'a fait tout à l'heure M. Noir, la sidérurgie ou les services publics, ne peut masquer ce rapide et spectaculaire redressement financier.

Deuxième point à l'actif de l'extension du secteur public : des redéploiements stratégiques ont permis de remettre à niveau l'informatique, la chimie, comme le sera demain la sidérurgie qui était menacée en 1982 d'effondrement à la suite de quinze années de libéral-dirigisme.

Troisième élément positif : l'ouverture à de nouvelles méthodes de gestion, conformes aux exigences internationales de la prévision et de la compétitivité. Certains ici craignaient hier ce qu'ils appelaient le choc de la nationalisation. Avec les nouvelles règles du jeu, les entreprises nationales ont, au contraire, secoué routine et sclérose. Un certain provincialisme, une certaine conception patrimoniale de leur gestion ont fait place à un bon usage de l'internationalisation - celui de l'offensive - qui a protégé notre pays de l'internationalisation sauvage.

Avec les contrats de Plan, les entreprises nationales intègrent les objectifs d'intérêt collectif dans leurs ambitions internationales en assurant une meilleure mobilisation des ressources humaines et une meilleure adaptation de leurs priorités à la politique économique, industrielle et financière de la nation.

Les entreprises nationales ont accru considérablement leurs exportations, dégageant en 1984 un excédent de 70 milliards de francs. Elles ont, en même temps, noué de nombreuses alliances internationales et acquis des technologies de pointe.

Quant à l'emploi, on peut dire, contrairement à un certain nombre d'affirmations que nous avons entendues tout à l'heure, qu'il a été globalement maintenu jusqu'en 1984 et que, en 1985, la perte - si perte il y a - n'excédera pas 2 p. 100 des effectifs à périmètre constant. C'est une tendance qui est incontestablement inférieure à celle qui a été enregistrée partout ailleurs à l'étranger dans les entreprises de taille comparable.

Globalement, je pense qu'on peut affirmer sans être contredit que les entreprises nationales ont largement fait progresser le patrimoine national, avec, entre autres, le rachat de Dual, de Telefunken ou de Mostek par Thomson, avec le rachat de Kehlmetal par la C.G.E. ou de Texas Gulf par Elf.

L'achat du système R.I.T.A. par le Pentagone, la vente de moteurs CFM 56 par la S.N.E.C.M.A., l'achat de locomotives Alstom par la Chine, la compétence de la R.A.T.P. qui est appréciée par une vingtaine de pays, la réussite du réseau Transpac démontrent que, loin d'être un handicap quelconque, l'appartenance au secteur public apporte et apportera à ces entreprises l'avantage d'être adossées, en quelque sorte, à la collectivité nationale.

Aussi, je crois qu'il faut sérieusement mesurer les conséquences qu'entraînerait la privatisation, par exemple dans le secteur bancaire, où il faudrait procéder à d'importantes augmentations de capital pour pallier la perte de la position privilégiée qui est précisément liée au statut actuel, comme l'a d'ailleurs reconnu fort objectivement M. d'Aubert.

Il faut également mesurer les conséquences qu'entraînerait à terme la déréglementation que la droite préconise dans le sillage des politiques néo-libérales, et cela même au moment où certains, notamment aux Etats-Unis, commencent à s'inquiéter des effets pervers de cette politique.

Ainsi l'opposition remet-elle en cause le statut et le monopole des P.T.T. en proposant la privatisation immédiate des activités concernant les services à valeur ajoutée. C'est sans doute le prolongement logique de la dénationalisation préconisée par la droite, mais dont les effets sont, hélas ! prévisibles : suppression de la péréquation tarifaire, abolition de la maîtrise du réseau et des normes, perte de clientèle pour les sociétés françaises et « défrancisation » inéluctable de l'industrie des télécommunications.

Aussi, mesdames, messieurs les députés, à la veille d'une échéance majeure, l'opposition doit répondre clairement et précisément à ces questions simples que nous lui posons. Pourquoi dénationaliser ? Comment ? Et au profit de qui ? L'opposition doit sortir du flou qui voile ses intentions. Elle doit se situer par rapport aux différents projets qui émanent de clubs, d'associations, voire de cabinets d'avocats d'affaires. Il serait désolant que M. Chirac, M. Barre et M. Giscard d'Estaing s'en remettent, par exemple, au cabinet Loyrette quand c'est l'avenir de l'économie française qui est en cause. Et ce ne sont pas les propos - je ne dirai pas les propositions - vagues qu'a tenus tout à l'heure M. Noir qui nous rassureront. Car, si M. Noir lit, assez mal, les rapports, notamment le rapport du Haut Conseil du secteur public auquel je faisais allusion tout à l'heure, il lit très fidèlement le rapport Loyrette, lequel semble lui tenir lieu de bible.

Et d'abord, pourquoi dénationaliser, mes chers collègues, ce qui marche bien ? Les entreprises redevenues rentables versent désormais des dividendes. Les autres, en redressement, reçoivent de grosses dotations financières. Mais qui, dans ces conditions, serait prêt à racheter, demain, la sidérurgie ou Renault ?

L'Etat ne devrait-il conserver que les canards boiteux et céder à des intérêts privés des entreprises dont le redressement doit, à l'évidence, beaucoup à l'effort des contribuables ? Depuis 1982, plus de 40 milliards de francs ont été investis en fonds propres par l'actionnaire public, c'est-à-dire par l'ensemble des Français. Il est tout à fait normal que la collectivité profite maintenant des fruits de son effort.

Ensuite, le problème posé a trait aux modalités de la dénationalisation ?

On envisage, semble-t-il, à droite, l'institution d'un ministère et d'une structure réputée indépendante. Ainsi seraient créés un échelon bureaucratique et une instance intervenant durablement dans la gestion des entreprises.

En effet - et c'est là qu'un problème de délai se pose - il s'agira de demander au moins 150 milliards de francs à l'épargne. Même en mobilisant toutes les techniques financières, l'idée que le marché puisse absorber cette masse en moins de trois législatures relève du conte de fées.

Ainsi s'instaureraient un vide juridique et une période d'incertitudes, qui perturberaient la vie des entreprises pendant plusieurs années.

Mes chers collègues, il ne faut pas jouer au mécano avec les entreprises. Elles ont besoin de stabilité. Il ne faut pas démoraliser des équipes qui réussissent en laissant se déve-

lopper des campagnes d'intimidation, souvent suscitées d'ailleurs par d'anciens dirigeants, que les résultats de leur gestion passée devraient, je crois, inciter à une certaine décence.

Au moment où la concurrence internationale redouble, alors que ces groupes ont partout relevé le défi, laissons les entreprises nationales, comme toutes les autres entreprises, libres de réussir !

Enfin, à qui profiteraient les dénationalisations ? Aux Français ou aux étrangers ?

Le risque de défrancisation souligné par M. Raymond Barre est tout à fait réel.

Le secteur public français, à la différence du secteur public anglais, comporte des actifs très intéressants pour des pays concurrents. Il s'agit, en effet, d'actifs industriels stratégiques concernant des filières entières et cohérentes. Certains actifs seraient, à l'évidence, très sensibles. Il s'agit des composants électroniques de Matra et de Thomson ; de l'armement et de l'aérospatial de Matra, de Thomson, de Dassault, de la S.N.I.A.S. ; de l'informatique, avec Bull ; des télécommunications, avec la C.G.E. ; de la pharmacie et de la biotechnologie, avec Elf, Rhône-Poulenc ; des combustibles nucléaires, qui sont aujourd'hui produits par la Cogema ; ou des nouveaux matériaux actuellement développés par Pechiney et Saint-Gobain.

L'expérience anglaise, à laquelle certains, sur les bancs de l'opposition, semblent se référer, confirme nos craintes. Car, contrairement à ce que l'on croit souvent, la Grande-Bretagne n'a pas du tout pratiqué les mêmes dénationalisations que celles que l'opposition propose pour la France. Outre-Manche, on a dénationalisé des secteurs protégés, dans le domaine des télécommunications, qu'il s'agisse de compagnies d'autobus ou de filières des chemins de fer, et on a dénationalisé des entreprises pétrolières, de façon à récupérer l'investissement public dans la mer du Nord. En revanche, les dénationalisations proprement industrielles dans des secteurs exposés n'ont eu aucun caractère stratégique. Malgré cela, l'actif le plus intéressant - je pense à Jaguar - a fait l'objet des convoitises de grandes sociétés automobiles japonaises et américaines.

En France, on vendrait des actifs autrement plus importants que Jaguar, qui ne produit que 23 000 véhicules, alors que Renault en produit 1 500 000. La dénationalisation du cœur de la compétitivité française représente donc un pari beaucoup plus risqué que celui que Mme Thatcher a engagé. Il faudrait de l'angélisme ou de la naïveté pour croire que les grands concurrents de la France ne profiteront pas d'un dollar et d'un yen forts pour venir « faire leur marché » de haute technologie à la Bourse de Paris.

Les ressources limitées de l'épargne française contraindront, en effet, à faire appel à l'épargne étrangère : la taille du marché financier français ne dépassant pas le quart de celle du marché financier britannique et le programme de l'opposition prévoyant de vendre environ deux fois ce que le Gouvernement britannique a cédé en six ans, il y aurait en France saturation des crédits d'épargne. L'appoint étranger serait absolument nécessaire.

Or, à la différence de la Grande-Bretagne, les principaux groupes d'intérêts susceptibles d'acquiescer les entreprises à vendre appartiennent eux-mêmes au secteur public. Si bien que la B.N.P., les A.G.F. ou Elf-Aquitaine ne seraient à la portée d'aucun groupe français privé, mais seraient en revanche aisément contrôlables par des concurrents étrangers qui ont la dimension suffisante.

Enfin, n'en déplaise à M. d'Aubert, les clauses de sauvegarde invoquées sont illusoire. Proposer comme clause de sauvegarde un seuil de 10 p. 100, 20 p. 100 ou 25 p. 100 maximum du capital acheté par l'étranger au moment de la vente est une naïveté, de bonne ou de mauvaise foi, pour quatre raisons. Premièrement, ce seuil est largement suffisant pour contrôler une grande société dont le capital est dispersé. Deuxièmement, cette clause n'est pas opposable aux filiales de droit français des groupes étrangers, comme IBM-France, Roussel-Uclaf ou Barclay's France. Troisièmement, cette clause n'est pas opposable aux entreprises de la C.E.E. Quatrièmement, l'abolition du contrôle des changes, proposée par ailleurs, léverait tout contrôle du Trésor.

Même si l'on parvenait à contrôler la cession aux groupes étrangers des titres au moment de leur émission, on ne pourrait pas contrôler les mouvements de ces titres sur le marché

secondaire des actions. Toutes les possibilités d'offres publiques d'achat ou de rachat plus discret par des intermédiaires resteraient ouvertes.

Mesdames, messieurs les députés, les dénationalisations profiteraient-elles aux contribuables ou à une minorité ? Telle est la dernière question, à laquelle je souhaiterais avoir une réponse.

On comprend le vif intérêt des cabinets d'affaires et des autres intermédiaires pour les dénationalisations. En Grande-Bretagne, la seule vente de British Telecom a coûté plus d'un milliard et demi de francs de frais commerciaux.

Sur un autre plan, on pourrait comprendre l'intérêt des contribuables si les ressources procurées par la vente du patrimoine national étaient renouvelables et si l'on ne devait pas continuer à indemniser les anciens actionnaires pendant plusieurs années. Et comment justifier la vente du capital France, dès lors que la valorisation des actifs nationalisés - 100 milliards de francs - depuis 1982 serait captée par une minorité particulièrement avisée ?

Enfin, pour satisfaire à de démagogiques promesses électorales, la droite risque de fixer à vil prix le montant de la cession des actifs publics.

De deux choses l'une, en effet : ou bien le coût de la cession sera fixé approximativement en fonction de la valeur des actifs, et le rythme d'absorption - et je l'ai montré - du marché financier sera lent ; ou bien le coût sera fixé arbitrairement bas, afin d'accélérer l'opération, et l'on assistera alors à un bradage du patrimoine national, rappelant en quelque sorte l'adjudication des biens nationaux.

Et que l'on nous parle point de capitalisme populaire, comme certains font mine de le croire. En Grande-Bretagne même, après une certaine dispersion des actions, on assiste depuis quelques mois à une rapide concentration des titres.

En dernier lieu - et je terminerai par cette dernière invitation - je pense que l'opposition doit clarifier ses positions concernant la situation créée par la loi de démocratisation du secteur public. Si cette novation était abrogée, comme semblent le préconiser la grande majorité des membres de l'opposition, comment ne pas voir que la politique sociale serait en régression ? La participation des salariés aux conseils d'administration, cette école de responsabilités, prendrait fin, alors qu'elle devrait s'étendre demain à d'autres entreprises d'une certaine dimension, afin de favoriser l'association de toutes les forces vives à la définition des grandes décisions qui engagent l'avenir des entreprises.

De même, les dispositions concernant la représentation syndicale, les comités de groupe et d'information seraient gravement menacées.

La loi de démocratisation a permis, de surcroît, d'homogénéiser et de clarifier les pratiques en matière de temps de réunion, de crédits d'heure, et ce précisément à un moment où de nombreux acteurs s'inquiètent de la crise du syndicalisme - je pense au rapport pour 1985 du B.I.T. sur l'Europe et aux déclarations du président de Peugeot. L'affirmation du rôle des syndicats dans les entreprises publiques est un acquis qui doit être préservé et qui, d'ailleurs, est jugé très positivement tant par des centrales syndicales que par les directions des entreprises publiques.

Chers collègues, il importe, à l'évidence, que l'opposition réponde sans ambage à ces questions précises, que nul ne peut éluder, car il y va de l'avenir même de notre économie.

Il importe également que ceux qui ont approuvé l'extension du secteur public se situent clairement par rapport aux projets de dénationalisation de la droite. On ne peut pas prétendre défendre le secteur public alors qu'on rejoint, par un curieux détour, le concert des détracteurs de la nationalisation.

Aujourd'hui, les entreprises nationales sont un levier efficace au service de la modernisation de l'économie française. Elles appartiennent à tous les Français, et c'est de cet enracinement qu'elles tirent à la fois force et légitimité.

La droite manque d'arguments comme elle manque d'imagination. (*Interruptions sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

Elle ne peut vraiment pas critiquer sérieusement les résultats obtenus.

Elle ne peut préciser ses choix, encore moins justifier les conséquences de dénationalisations-sanctions, que seuls la paresse idéologique ou le sectarisme de l'esprit de revanche

peuvent expliquer. (*Protestations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Francisque Perrut.** Il ne suffit pas de le dire, il faut le prouver !

**M. Michel Charzat.** A l'évidence, mes chers collègues, dénationaliser ne relève ni de la rationalité économique ni de la raison pratique. C'est l'impératif catégorique d'une culture d'opposition - passez-moi l'expression - stérile, dangereusement inspirée par des expériences étrangères à nos réalités nationales.

Aussi, mesdames, messieurs les députés, je suis persuadé, le moment venu, que le bon sens prévaudra.

**M. Francisque Perrut.** Il s'agit de savoir où il est, le bon sens !

**M. Michel Charzat.** L'intérêt national veut que les Français se rassemblent autour de leurs entreprises, de toutes leurs entreprises, pour gagner la bataille de l'économie et du progrès social. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Drouin.

**M. René Drouin.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, si, une entreprise nationalisée ne court pas *a priori* le risque de la dénationalisation, c'est bien la sidérurgie.

Mais qui sait ? Après tout, le retour à l'équilibre financier dans deux ans pourrait peut-être attirer les convoitises du dernier lobby, celui de la dénationalisation. (*Sourires.*)

Je souhaiterais que mon propos constitue un témoignage objectif. J'ai passé toute ma vie au cœur de la Lorraine sidérurgique. J'y ai vécu le paternalisme des maîtres de forges, la gestion aléatoire des groupes privés Sacilor et Usinor, et, depuis 1981, les efforts dispensés par les deux groupes nationalisés.

L'observation de ces trois périodes m'a conduit à la réflexion suivante : que resterait-il aujourd'hui de la sidérurgie européenne si l'« état de crise manifeste » n'avait été décrété en 1981 par les Communautés européennes ? Que resterait-il de la sidérurgie européenne si les prix de l'acier n'étaient pas administrés, si des quotas de production, pays par pays, produit par produit, n'avaient pas été établis ? Combien d'entreprises subsisteraient-elles. Combien d'emplois supplémentaires auraient-ils été détruits. Combien de régions industrielles seraient-elles aujourd'hui totalement sinistrées ?

J'observe que personne parmi ceux qui, aujourd'hui à la droite de cet hémicycle, souffrent du syndrome libéral, ne s'est élevé, en 1981, pour dénoncer la fixation des prix et le régime des quotas. Etait-ce une entorse à l'idéologie libérale ?

Je ne ferai pas ici de mauvais procès, parce que l'industrie sidérurgique était à peu près unanimement considérée comme une industrie stratégique.

Certes, avant la nationalisation de 1981, elle coûtait déjà fort cher au contribuable, puisque les entreprises étaient déjà financées par des fonds publics. Dès lors, le problème ne pouvait se poser qu'en termes de morale publique, sachant qu'aucune stratégie industrielle, qu'aucune concertation n'existait entre les groupes sidérurgiques privés : l'argent public était dépensé sans qu'on puisse espérer voir la sidérurgie mener une politique industrielle cohérente et efficace.

En clair, avant la nationalisation, l'Etat était financeur sans pouvoir exercer, en contrepartie, de contrôle officiel. L'Etat était, en quelque sorte, actionnaire sans droit de vote.

La nationalisation, à ce titre-là, n'a rien été d'autre qu'une opération de moralisation, selon le principe bien connu : « A fonds publics, contrôle public. »

Mais la nationalisation de la sidérurgie, c'est bien davantage. Nous disposons d'un contre-exemple très instructif, messieurs de la droite...

**M. Henri Bayard.** Cela commence à bien faire !

**M. René Drouin.** ... celui de Creusot-Loire, première entreprise française de mécanique lourde.

Cette entreprise privée appartenait au groupe Schneider. Aujourd'hui, Creusot-Loire n'existe plus. Ses actifs ont été dispersés, certains sont passés sous contrôle étranger, ses marchés ont été perdus. Le désastre social, l'impact sur l'éco-

nomie régionale sont encore très douloureux. L'actionnaire privé s'est défaussé de ce très encombrant « bébé ». Permettez-moi d'ailleurs de faire remarquer aux adversaires des entreprises nationalisées que c'est bien Sacilor et Usinor, entreprises nationalisées, qui ont récupéré les sociétés sidérurgiques appartenant à Creusot-Loire, limitant ainsi la portée du drame.

Je ne prétendrai pas pour autant que les choses se soient passées partout de façon parfaite, voire idyllique, une fois la nationalisation de 1981 obtenue. Chacun imagine que, dans un secteur d'activité touché par une crise sans précédent, en retard d'une guerre par rapport à nos voisins au plan de la modernisation, qu'il était particulièrement difficile de rattraper le temps perdu. C'est là que le rôle joué par l'Etat et le gouvernement socialiste a été fondamental. Dès lors qu'il était admis comme vital pour la nation de conserver une industrie sidérurgique puissante, il fallait la rendre moderne et compétitive. Seul l'Etat pouvait le faire, d'abord en musclant financièrement Usinor et Sacilor.

Seul l'Etat pouvait permettre de multiplier les investissements par trois en trois ans, soit 2 milliards de francs en 1981, 6 milliards de francs en 1984, pour les groupes Sacilor et Usinor réunis ; de multiplier les dépenses de recherche-développement par deux, et d'augmenter de moitié les dépenses de formation par rapport à la masse salariale.

L'Etat, je le crois vraiment, a fait plus que son devoir d'actionnaire : Sacilor a reçu 8 milliards de francs de dotations en capital et Usinor 6 milliards de francs, sans compter les reprises de dettes et les prêts participatifs.

En trois ans, et si je ne me préoccupe que de lui, le programme d'investissement du groupe Sacilor est impressionnant : rénovation du train à larges bandes de Sollac, deuxième coulée continue à Solmer ; deuxième coulée continue à Gandrange ; nouvelle ligne de décapage à Sollac ; nouveaux trains à froid à Sollac ; nouvelle aciérie à la Société des aciers fins de l'Est ; nouveau train à barres et fils d'acier inoxydable à Ugine.

Les sidérurgistes mesureront à cette énumération l'effort financier consenti et la transformation rapide de la sidérurgie nationale en un outil ultra-moderne qui, ne l'oublions pas, a tout de même rapporté, comme solde de ses échanges extérieurs, près de 9 milliards de francs en 1984. Enfin, 30 milliards de francs supplémentaires seront consacrés à la sidérurgie entre 1984 et 1987.

Troisième idée-force : seule la nationalisation a pu aboutir à une cohérence industrielle. Il a fallu beaucoup de temps, un peu trop peut-être, pour aboutir à une logique d'entreprise. Bruxelles et ses délais et la nécessité de recalculer les expertises n'expliquent pas tout. Cependant, il est vrai, la réorganisation des structures par la constitution d'Unimétal produits longs, d'Ascométal aciers spéciaux et, tout récemment, de Solmétal, produits plats, permet aujourd'hui d'affirmer qu'une stratégie industrielle cohérente existe actuellement grâce à une meilleure organisation industrielle. Auparavant, vous le savez, madame le ministre, c'était la guerre des clans entre P.-D.G., Usinor contre Sacilor, le Nord contre la Lorraine et j'en passe. (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Gilbert Gantier.** Depuis que vous êtes là, tout va bien !

**M. Alain Chénard.** Tiens ! Vous êtes arrivé ! Mais vous aurez la parole tout à l'heure, monsieur Gantier !

**M. René Drouin.** Je pense qu'il est juste d'affirmer, monsieur Gantier, que la nationalisation représente un saut qualitatif appréciable.

En effet, surtout depuis le plan du 29 mars 1984, un phénomène nouveau se concrétise : celui de la cohérence industrielle. Jusqu'à cette date la logique d'entreprise l'emportait sur la stratégie industrielle d'ensemble. Gaspillages ou investissements redondants cumulaient leurs effets avec ceux de pertes déjà lourdes.

Quatrième idée que je souhaite développer : la nationalisation de la sidérurgie a permis en dépit de l'ampleur de la crise un traitement exemplaire des difficultés sociales.

Soumises aux contraintes de rentabilité, aucune aide de l'Etat n'étant tolérée après 1986, ces entreprises ne pouvaient pas et ne peuvent toujours pas se moderniser sans limiter le nombre d'emplois. Chacun garde en mémoire les chiffres ; ils

sont écrasants : moins 20 000 personnes entre 1985 et 1987. Ce n'est pas rien à recaser ! Toutefois, dûment encouragées dans ce sens par l'Etat, ces entreprises se sont efforcées d'être exemplaires dans les méthodes de traitement des sureffectifs.

Que l'on soit parvenu à un accord de l'envergure de la nouvelle convention générale de protection sociale signée en juillet 1984 et en juin 1985, pour ce qui concerne l'encadrement, en dépit d'un contexte social extrêmement difficile, c'est un élément tout à fait significatif. Seule la C.G.T. n'a pas cru devoir s'associer aux autres centrales syndicales, mais il n'y a pas lieu de s'en étonner.

**Mme Colette Goeuriot.** La C.G.T., c'est tout de quand même 60 p. 100 des voix aux élections professionnelles ! Ce n'est pas rien !

**M. René Drouin.** Madame Goeuriot, à *La Vie ouvrière* on utilise des formules identiques actuellement.

Je crois que 35 licenciés économiques bénéficieront des congés de conversion ! Ce qui est bon à *La Vie ouvrière* peut l'être aussi dans la sidérurgie ! (*Très bien ! sur plusieurs bancs des socialistes.*)

La convention générale de protection sociale, un accord nettement plus favorable que le droit commun, a d'ailleurs inspiré d'autres accords ultérieurs négociés dans d'autres branches.

Quant à la mise en œuvre concrète des congés de formation conversion, nul ne peut prétendre qu'elle se déroule à la perfection, mais elle permet, grâce à la vigilance du préfet délégué Jacques Chérèque - dont je salue ici le travail - d'offrir une perspective d'avenir qui n'existe pas ailleurs en France.

Où en France, mes chers collègues, un ouvrier dont l'emploi a été supprimé, peut-il trouver une seconde chance de parfaire sa formation, sinon même d'en acquérir une, pendant deux ans, à l'abri du besoin ? Ce statut débouche d'ailleurs sur l'offre d'au moins deux emplois après le congé de conversion.

Enfin, dernier point de mon témoignage, les entreprises nationalisées, si elles s'efforcent d'être exemplaires face aux problèmes sociaux causés par les sureffectifs, tentent également d'assumer leurs responsabilités régionales. Des sociétés filiales dites de conversion Solodev, Sodilor, Sodinor, selon les régions, jouent un rôle de soutien actif à la diversification des activités dans les bassins sidérurgiques.

Ajoutée aux effets de la contribution exceptionnelle pour la Lorraine où 4 500 emplois ont été aidés ou créés entre le 30 juin 1984 et le 30 juin 1985, auxquels s'ajoutent les emplois du programme Fabius, cette action des sociétés sidérurgiques constitue un effort sans précédent et cohérent dont il est évident que l'initiative revient à l'Etat.

Là où elles occupaient une position économique dominante, les entreprises nationalisées démontrent qu'elles ont un sens aigu de leurs responsabilités en contribuant à l'aménagement de friches industrielles, à l'amélioration de l'habitat des cités ouvrières, et à la création d'entreprises, donc d'emplois.

**M. Alain Chénard.** Oui, il fallait le remarquer.

**M. René Drouin.** Cela aurait-il été possible si Sacilor et Usinor n'avaient pas été nationalisées comme le souhaitait la droite qui, je le rappelle, n'a même pas voté la nationalisation de la sidérurgie en 1981 ?

**M. Francisque Perrut.** Nous le referions si nous avions à le faire !

**M. René Drouin.** Est-il possible ?

**M. Francisque Perrut.** Eh oui !

**M. René Drouin.** A ma question, je réponds : je ne le crois pas. L'expérience que je vis sur le terrain, en Lorraine, se trouve d'ailleurs être précieuse à l'échelon national. Notre pays doit rechercher des défis de même nature pour l'avenir, qu'il s'agisse de l'automobile ou d'autres secteurs dont la main-d'œuvre est surabondante. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, l'orateur précédent vous a beaucoup parlé de « ces messieurs de la droite » ; moi, je vous parlerai un peu de ces messieurs et dames de la gauche...

**M. Alain Chénard.** Quelle bonne idée !

**M. Gilbert Gantier.** Du débat que nous avons eu au sujet des nationalisations, souvenons-nous tout de même de la séance mémorable du mois de juillet 1981, où ces messieurs et dames triomphants de la gauche annonçaient les nationalisations.

**M. Jacques Santrot.** Cela vous a marqué !

**M. Gilbert Gantier.** Mes chers collègues, je vois encore M. Pierre Mauroy, rougissant de bonheur, déclarer : « Nous allons nationaliser » et ajoutant que le premier nationalisé serait M. Marcel Dassault, qui était présent.

**M. Pierre Jégoret.** Pour une fois !

**M. Alain Chénard.** Est-il là ce soir ?

**M. Gilbert Gantier.** M. Marcel Dassault n'avait rien dit. Mais est-ce vraiment lui que vous avez le mieux nationalisé ? Vous avez compris très vite que votre idéologie était battue en brèche par la réalité !

D'ailleurs, nous en avons appris d'autres...

**M. Philippe Bassinet.** Vous avez beaucoup à apprendre !

**M. Gilbert Gantier.** ...depuis, en lisant tout simplement les journaux et les livres publiés, notamment celui de M. Delors. Nous avons obtenu la certitude - nous nous en doutions un peu - que M. Delors et M. Rocard étaient partisans d'une nationalisation à 51 p. 100.

**M. Henri Bayard.** Eh oui !

**M. Gilbert Gantier.** Et vous, madame le ministre, étiez-vous d'avis de nationaliser à 51 p. 100 au lieu de 100 p. 100, comme cela s'est passé ?

**Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Puis-je vous répondre, tout de suite, monsieur le député ?

**M. Gilbert Gantier.** Je vous en prie, madame le ministre.

**M. le président.** la parole est à madame le ministre, avec l'autorisation de l'orateur.

**Mme le ministre, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Monsieur le député, nous avons nationalisé les maisons mères à 100 p. 100 parce qu'il était matériellement impossible, et tout à fait contestable, juridiquement, d'opérer une distinction entre les actionnaires indemnisés et les autres.

Quant à Matra et Dassault, leur nationalisation à 51 p. 100 est due au fait qu'il n'y avait qu'un seul actionnaire, ce qui était effectivement bien plus facile. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Veuillez poursuivre, monsieur Gilbert Gantier.

**M. Gilbert Gantier.** Madame le ministre, les nationalisations à 51 p. 100 que M. Delors envisageait visaient les banques ou les grands groupes industriels que vous avez nationalisés tels que la C.G.E., Thomson, Pechiney. Il ne s'agissait pas seulement de Dassault... (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Alain Chénard.** Vous êtes son porte-parole ?

**M. Gilbert Gantier.** ... dont la nationalisation a été modifiée pour des raisons bien différentes.

En l'occurrence, les nationalisations auxquelles vous avez procédé étaient dictées par des raisons idéologiques : à l'époque, vous étiez les alliés absolument indéfectibles du parti communiste, ou du groupe communiste, qui n'acceptait pas d'autre formule qu'une nationalisation à 100 p. 100. Vos motifs n'étaient donc pas économiques mais purement politiques.

Selon le rapport économique et financier accompagnant la loi de finances pour 1982, les nationalisations étaient un instrument actif de la politique industrielle.

Je lis encore : « Les stratégies d'investissement et d'embauche des grands groupes industriels nationalisés s'inscrivent dans le cadre d'une programmation pluri-annuelle ».

Pour les banques, ce même rapport ajoutait : « La nationalisation aura pour objet d'accroître la cohérence de la politique du crédit au regard de ses incidences macro-économiques et spécialement industrielles ».

Les deux raisons intellectuelles, si j'ose dire, des nationalisations étaient les suivantes : l'emploi, à sauvegarder, et l'investissement, à développer.

Examinons ce qu'il en est pour l'emploi. J'ai eu la curiosité de me reporter au rapport d'octobre 1985 de l'observatoire des entreprises nationales qui, vous le savez, fournit un document officiel. Les effectifs de la C.G.E. ont été réduits de 146 200 en 1981 à 141 000 en 1984. Pour Saint-Gobain, l'année 1981 ne peut pas être retenue dans la mesure où elle n'intègre pas l'informatique, mais, de 1982 à 1984, les effectifs sont tombés de 72 000 à 65 000. Pour Thomson, de 107 000 à 89 000 ; pour Rhône-Poulenc, de 56 000 à 49 000 et, pour Pechiney, les effectifs qui étaient en France de 40 000 en 1981 n'étaient plus, en 1984, que de 34 000.

Voilà donc ce qu'il en est de la politique de l'emploi préconisée au moment des nationalisations.

**M. Henri Bayard.** Voilà le résultat !

**M. Gilbert Gantier.** Il y a des domaines pour lesquels je ne possède pas de chiffres, madame le ministre, et je serais très heureux que vous nous les communiquiez, notamment pour les banques et pour les compagnies financières. Les nationalisations ont donc échoué du point de vue de l'emploi et, chacun le sait, de l'investissement. Elles ont été également des échecs financiers.

La plupart des groupes industriels publics se sont vu assigner tardivement par le Gouvernement un objectif de retour à l'équilibre de leurs comptes en 1985. Les performances d'une entreprise publique se mesuraient ainsi à sa capacité de dégager des bénéfices ou, du moins dans un premier temps, à son aptitude à ne plus accumuler les déficits. A cet égard, je cite encore l'observatoire des entreprises nationales. Le très beau tableau publié par ses soins fait apparaître le déficit grandissant du secteur public : 18 milliards de francs de pertes en 1984, contre 12 milliards de francs en 1983. Cette augmentation fantastique des pertes résulte en particulier de l'accroissement du déficit de Renault - 11 milliards de francs - et je concède que certaines entreprises vont mieux, que certains résultats partiels ont été obtenus. On se vante des succès de l'Airbus, notamment, mais cet avion a été inventé avant votre arrivée au pouvoir, mes chers collègues.

**M. Jean-Paul Planchou.** Nous n'en avons pas parlé ! Il aurait fallu être là cet après-midi, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** On se vante aussi du moteur d'avion C.F.M. 56. Mais l'accord S.N.E.C.M.A. - General Electric est bien antérieur à votre arrivée aux affaires ! (*Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

Quant au T.G.V., c'est une merveille certes, mais pas une merveille « socialiste » !

**M. René Drouin.** Vive les nationalisées ? (*Sourires.*)

**M. Gilbert Gantier.** Pour ce qui est d'Aranc, j'étais allé moi-même à Kourou bien avant que vous ne soyez au pouvoir ! (*Protestations et rires sur les bancs des socialistes.*)

**M. Philippe Bassinet.** C'est vrai que vous voyagez !

**M. Gilbert Gantier.** Enfin, on s'est vanté tout récemment du système R.I.T.A...

**M. Michel Charzat.** Oui, qui a vendu ce système ?

**M. Gilbert Gantier.** ... dont M. Fabius a déclaré cet après-midi qu'il était merveilleux.

Mais, vous le savez très bien, le groupe privé qui a inventé les transmissions R.I.T.A. a été nationalisé après que ce système a été mis sur le marché.

**M. Michel Charzat.** Mais qui l'a vendu ?

**M. Gilbert Gantier.** Alors, il faut être modeste. Si certaines entreprises ont enregistré - et c'est heureux - des améliorations, le conseil de direction du F.D.E.S. montre que les besoins d'emprunt demeurent énormes : 80 milliards de

francs d'emprunt seront nécessaires en 1986, dont une moitié pour rembourser des emprunts antérieurs des entreprises publiques. A noter que la S.N.C.F. et E.D.F. représentent, presque intégralement, l'autre moitié des emprunts de 1986. Les besoins de la S.N.C.F. sont de 12 milliards et demi. Quant à E.D.F., il lui faudra 26 milliards d'emprunt. Telle est, mes chers collègues, la situation financière réelle des entreprises nationalisées.

A la nationalisation idéologique, que vous avez effectuée en 1981, devra succéder une privatisation pragmatique. (*Sourires et exclamations sur les bancs des socialistes.*)

**M. Pierre Jagoret.** Et radicale !

**M. René Drouin.** Et idéologique !

**M. Gilbert Gantier.** D'ores et déjà, on observe dans le comportement du Gouvernement, une critique, implicite mais très nette, des nationalisations. Je ne citerai pas comme exemple de dénationalisation intervenue depuis 1982, le cas de Perbanq, de la société Aman, de la Compagnie des lampes, ou de la Société hydraulique, de la division colorants de P.U.K. Pechiney Ugine-Kuhlman ; je pourrais multiplier les exemples à votre service.

Mais l'inadaptation du principe des nationalisations apparaît clairement à cause d'un autre élément : c'est le recours des entreprises nationalisées au marché financier, appel qui montrerait, s'il en était encore besoin, que l'Etat, madame le ministre, ne peut pas faire face à ses responsabilités d'actionnaire, contrairement à ce que prétendait l'orateur précédent.

Je ne parlerai pas des titres participatifs dus par Rhône-Poulenc, Saint-Gobain ou Thomson, ni des certificats d'investissement. Je poserai seulement la question de savoir ce que pense le Gouvernement de la légalité des transferts intervenus depuis 1982 du secteur public au secteur privé en l'état actuel des choses.

**M. Michel Charzat.** Et avant ?

**M. Gilbert Gantier.** Dans la question écrite n° 73405, publiée à la page 4054 du *Journal officiel* du 2 septembre 1985, j'ai posé au Gouvernement plusieurs questions :

Dans quelles conditions se sont effectuées les récentes cessions de capital de certaines entreprises et de leurs filiales ? Les représentants de l'Etat au sein de ces entreprises nationalisées et de leurs filiales ont-ils bien été informés de ces projets de cession, ont-ils donné leur aval à ces opérations ?

Ces transferts, quelle que soit leur forme, ne sont-ils pas atteints d'une nullité d'ordre public rendant extrêmement précaires les acquisitions faites par des particuliers ou par des entreprises d'actifs cédés sans autorisation législative par des entreprises nationalisées ou par leur filiales ? Ne paraît-il pas nécessaire d'apporter dans les plus brefs délais une solution législative à ce problème ?

Mes chers collègues, vous lisez quelquefois comme moi un journal du soir. Vous avez pu voir que M. Sylvain, administrateur C.G.T. de Renault, vient de déposer une plainte, avec trois de ses collègues, devant le tribunal de commerce de Nanterre contre M. Besse, président-directeur général de la Régie, pour vente « illégale » de ses filiales Renix et Micro-Gitane.

**M. Guy Ducoloné.** Intéressant !

**M. Gilbert Gantier.** La C.G.T. a-t-elle la loi pour elle ? Un arrêt du Conseil d'Etat de 1978 empêche une telle cession ou, plus exactement, affirme que la seule autorisation de l'administration - donc du ministère de l'industrie - ne suffit pas, madame le ministre, et qu'il faut une loi pour autoriser ces cessions.

Le Conseil constitutionnel a confirmé cette nécessité en 1982. Ainsi, toute « dénationalisation rampante » est interdite en droit actuel...

**M. Michel Charzat.** Mais non !

**M. Gilbert Gantier.** ... et toutes les nationalisations qui ont eu lieu seraient annulables.

**M. Michel Charzat.** Au contraire !

**M. Philippe Bassinet.** Faites-les donc annuler !

**M. Gilbert Gantier.** Nous verrons, mon cher collègue, ce que les tribunaux décideront. Ils sont maintenant saisis, et pas par moi. Ce n'est pas conforme à mes principes.



**M. Jacques Santrot et M. Michel Charzat.** Quelle est votre position ?

**M. Paul Bladt.** Etes-vous pour ou contre les nationalisations ?

**M. Guy Ducoloné.** Vous avez l'air de vous enfermer, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** J'avais demandé au Premier ministre ce qu'il pensait de la validité juridique de cette dénationalisation rampante. Depuis près de trois mois, je n'ai pas eu de réponse.

**Plusieurs députés socialistes.** Et vous, que pensez-vous ?

**M. Guy Ducoloné.** Il faudra demander à M. Sylvain pourquoi il fait cela ! Allez donc chez Renault !

**M. Gilbert Gantier.** Il y a un vide juridique. Vous voilà donc, madame le ministre, au pied du mur. Vous avez refusé jusqu'à présent de soumettre au Parlement une « loi de respiration », qui permettrait de résoudre ces problèmes. Ma question est donc celle-ci : quelle va être la position du Gouvernement ?

La dure loi des faits s'impose. Elle s'impose à vous-même, et elle s'imposera à la majorité qui résultera du choix des urnes en mars 1986. Les privatisations interviendront parce que l'économie française doit être adaptée à son temps.

Ce qui est essentiel, dans le domaine industriel, c'est la vraie concurrence ; or l'omniprésence de l'Etat en fausse le jeu, au détriment des contribuables et des consommateurs.

Vous parlez beaucoup de la privatisation en Grande-Bretagne. Mais pourquoi êtes-vous si discrète sur le retrait progressif de l'Etat dans la gestion directe des entreprises telle qu'on peut l'observer en Allemagne, en Italie ou dans l'Espagne socialiste ? Il en va de même aux Pays-Bas et en Belgique, en Suède, au Portugal et au Mexique. Ce ne sont tout de même pas tous des pays d'extrême droite ! Et ce n'est pas à cause des finances publiques délabrées que vous légèrerez à vos successeurs que ceux-ci privatiseront les entreprises ! C'est parce qu'il s'agit d'une démarche normale.

La privatisation sera envisagée comme un moyen d'accroître la concurrence, de remettre en cause les monopoles publics, coûteux pour le contribuable et injustes pour le consommateur, d'améliorer l'efficacité nationale et internationale d'une gestion.

La semaine dernière a été encore bien néfaste, madame le ministre, et vous me permettez de citer un journal - sérieux - du soir...

**M. Pierre Jagoret.** Hersant ?

**M. Philippe Bassinet.** Ce n'est pas Hersant !

**M. Gilbert Gantier.** ... qui écrivait il y a quelques jours :

« Français, lorsque vous vous rendrez aux urnes l'an prochain, rappelez-vous que vous n'élirez pas seulement des députés mais aussi, quoique indirectement, les présidents des banques françaises. L'absurdité du système vient une nouvelle fois d'être perçue cette semaine avec la démission de M. Claude Jouven, président du C.C.F. Depuis le printemps 1981, le C.C.F. aura vu défilier quatre présidents en attendant la nomination du cinquième... »

Et le même journal ajoutait :

« Vendredi matin, toute la City de Londres, où le C.C.F. est installé et vient, en outre, d'acheter une firme anglaise de courtage en valeurs mobilières, se gaussait des malheurs de la banque française, victime d'un système et non pas d'un manque de compétences. Jamais le danger que fait courir la nationalisation quasi totale du système bancaire français n'a paru aussi évident. »

Je voudrais, pour conclure, citer deux chiffres.

Au 31 mai 1981, l'encours des bons du Trésor en comptes courants était de 101 milliards de francs ; en juillet 1985, il était de 351,6 milliards de francs, soit une multiplication par 3,5.

Je laisse à penser ce qu'il faut en conclure !

La part du secteur bancaire dans cet encours était de 38 milliards de francs en mai 1981, et de 175,6 milliards de francs en juillet 1985, soit une multiplication par 4,6.

Voilà les chiffres qu'il faut se rappeler. La nationalisation a donc bien servi à quelque chose : à financer un déficit de fonctionnement, au lieu d'orienter l'argent des banques vers la modernisation de l'industrie et du commerce. La nationalisation a détourné des milliards de francs pour payer les frais de fonctionnement de l'Etat.

**M. Alain Chénard.** C'est allé sur les Codevi, tout cela !

**M. Gilbert Gantier.** Il convient de substituer avec résolution la privatisation pragmatique à la nationalisation idéologique. C'est bien, mes chers collègues, ce que nous ne manquerons pas de faire dès que la possibilité nous en sera donnée. (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République.*)

**M. Alain Chénard.** Soyez patients !

**M. Pierre Jagoret.** Et ce n'est pas pour demain !

**M. le président.** La parole est à M. Planchou.

**M. Jean-Paul Planchou.** Il y a un instant, notre collègue Gantier, avec sa manière de voir, ou plutôt d'entendre, nous rappelait quelques bribes du débat de 1981.

Nous faisons aujourd'hui un premier point sur une très grande réforme. Il est donc toujours utile, sinon salutaire, de se souvenir quelque peu de ce qui a été dit.

Madame le ministre, vous avez eu cette mémoire puisque cet après-midi, avec M. Pierre Bérégovoy, vous avez cité quelques phrases tout à fait significatives.

Quant à moi, je m'en tiendrai aux aspects bancaires et financiers des nationalisations. Je ne peux cependant m'empêcher de rappeler, parmi un florilège de citations aussi époustouflantes les unes que les autres d'ailleurs...

**M. Gilbert Gantier.** Et extraites des meilleurs auteurs !

**M. Jean-Paul Planchou.** ... de rappeler, donc, deux phrases.

L'une de François d'Aubert, qui proclamait, le 18 octobre 1981 : « Avec la nationalisation du crédit, nous ne sommes plus dans le même monde économique. Le marché perd pratiquement toute importance. »

L'autre, de M. Noir, le même jour : « Avec la nationalisation des banques, les socialistes visent à se constituer un instrument de contrôle total du pays. »

**M. Alain Chénard.** Oh là là !

**M. Jean-Paul Planchou.** Un peu plus loin : « Il s'agit pour eux d'utiliser l'activité bancaire en vue d'asservir les entreprises et les particuliers. »

J'en ai quelques autres, à peu près du même tabac.

**M. Alain Chénard.** Donc, fumeuses !...

**M. Jean-Paul Planchou.** Dont une de vous, monsieur Gantier, prononcée à peu près à la même date, et pour laquelle vous auriez sans doute mérité la médaille.

**M. René Drouin.** Comme d'habitude !

**M. Jean-Paul Planchou.** Vous lanciez : « Votre politique à l'égard des banques est tellement extraordinaire qu'elle n'a d'équivalent que dans les pays communistes. »

**M. Alain Chénard.** Evidemment !...

**M. Jean-Paul Planchou.** Vous n'avez pas changé de style.

**M. René Drouin.** Un idéologue, M. Gantier !

**M. Alain Chénard.** Un dogmatique !

**M. Jean-Paul Planchou.** Phrase idéologique. Discours creux.

**M. Gilbert Gantier.** J'avais raison : j'ai donné des chiffres tout à l'heure.

**M. Jean-Paul Planchou.** Or, monsieur Gantier, et ce sera mon premier point, aucune de ces accusations, aucune de ces catastrophes n'a connu l'ombre d'un début de commencement de vérification.

**M. Gilbert Gantier.** Mais c'est nous qui payerons les catastrophes !

**M. Jean-Paul Planchou.** La France a gardé intacte sa signature internationale. Il n'y a pas eu de repli sur soi. Elle a maintenu son rang dans le monde financier et bancaire - mon collègue Charzat le rappelait tout à l'heure -, c'est-à-dire le second.

**M. Gilbert Gantier.** Les banques sont en danger.

**M. Jean-Paul Planchou.** Je souligne que, depuis cet après-midi, pas une critique ne s'est élevée à l'encontre des nationalisations bancaires et financières.

**M. Michel Charzat.** Eh oui !

**M. Jean-Paul Planchou.** La nationalisation a même sauvé incontestablement des banques qui étaient en 1981 dans une situation extrêmement précaire.

**M. Gilbert Gantier.** Il fallait les y laisser !

**M. Alain Chénard.** C'était autant de canards boiteux.

**M. Jean-Paul Planchou.** Eh bien, monsieur Gantier, il aurait fallu le proclamer alors bien haut, sans attendre ce soir.

**M. Alain Chénard.** Quel aveu, en tout cas !

**M. Jean-Paul Planchou.** Dans la période contemporaine, avec le Japon, la France est le seul pays développé à ne pas avoir connu de faillite bancaire.

**M. Gilbert Gantier.** Mais lisez l'article du *Monde* de ce soir, intitulé : « Les banques françaises sont devenues fragiles ! »

**M. Jean-Paul Planchou.** L'autonomie des banques, monsieur Gantier, n'a jamais été contestée. Les équipes sont restées stables et, pour de nombreux établissements, la nationalisation a même été un facteur puissant de « débureaucratization », compte tenu précisément de la dynamique particulière des relations de travail.

Deuxième point : non seulement ces catastrophes prédites à grands renforts d'éloquence ne se sont jamais réalisées, mais des progrès sensibles ont été enregistrés, sans brutalité, avec pragmatisme, et dans une période extrêmement difficile quant à la situation financière internationale.

Parmi ces progrès, j'en citerai trois, incontestables. Le premier concerne la nationalisation du système de paiement. Le développement de la monétique s'est formidablement accéléré en France depuis deux ou trois ans, au point que notre pays occupe en la matière le premier rang mondial et que le développement du chèque a été endigué.

Le deuxième, l'amélioration appréciable des relations avec les particuliers. C'est assurément dans ce secteur que les banquiers français ont, avec l'appui des pouvoirs publics, fait le plus preuve d'imagination : amélioration de l'information, multiplication des produits financiers offerts aux ménages, prise en compte du développement du marché financier dans le sens d'une réelle démocratisation.

Le troisième progrès concerne l'intensification des rapports avec les entreprises. Désormais, ce sont pratiquement toutes les banques qui participent au financement de l'industrie. L'épargne nationale supplémentaire mise à la disposition de cette dernière a représenté 1 p. 100 du P.N.B., alors que le taux d'épargne, dans la même période, baissait légèrement. C'est donc un effort notable qui s'est confirmé au fil des ans, même si, je dois le reconnaître du haut de cette tribune, il est encore insuffisant.

En cette période de modernisation de l'économie, le soutien aux restructurations industrielles n'a pas faibli. On peut même affirmer que les banques ont donné. Mais ce sont surtout les initiatives en faveur des P.M.E. qui se sont multipliées : participation à la Sofaris, offres de produits particuliers, de produits touchant le haut de bilan, notamment.

Par ailleurs, mon collègue Charzat le signalait également, après le ministre M. Bérégovoy, l'apport en fonds propres a connu un fort développement et de manière très intéressante. Le financement spécifique de l'innovation a été mieux assuré que par le passé. L'offre de services aux entreprises - actions de conseils, de prévention - s'est largement accrue. Bref, dans toutes les banques, l'approche des risques industriels a été améliorée.

On peut même faire valoir, mes chers collègues, qu'en aidant les entreprises à mieux gérer leurs liquidités, les établissements bancaires ont, au cours des dernières années, contribué à accroître l'indépendance financière des entreprises vis-à-vis des banques elles-mêmes même si les objectifs restent encore à atteindre et que nos espoirs ne sont pas tous comblés.

Troisième considération : la vraie question n'est pas, en définitive, entre dénationalisation et non-dénationalisation, mais entre la poursuite de la modernisation de l'appareil bancaire et l'immobilisme.

Au cours de ces dernières années, les banques se sont battues sur tous les fronts, et la valeur de l'outil financier a été accrue. Si j'avais une formule à vous soumettre, je dirais, mes chers collègues, que les nationalisations, c'est la modernisation bancaire en voie de réussir, sur le plan technique et sur le plan social.

Sur le plan technique, des règles de gestion rigoureuse et plus moderne ont été introduites concernant les objectifs, les budgets, la programmation et la réflexion stratégique, le suivi des frais généraux.

Sur le plan social, de toutes les formes de modernisation, c'est en ce qui concerne les relations de travail - si je considère l'ensemble du système, puisque certaines banques, déjà en 1981, avaient une certaine avance - que le changement a eu l'influence la plus directe. L'extension de la « démocratie d'entreprise » a porté aussi bien sur la forme que sur le fond. C'est, par exemple, dans le secteur bancaire que le plus grand nombre de contrats de solidarité a été signé. La qualité du dialogue social est allée de pair avec le resserrement progressif de la hiérarchie des rémunérations.

Bref, jamais, probablement, les banques françaises n'ont connu une accélération de leur histoire aussi rapide que depuis quatre ans. De manière pragmatique, le système bancaire français est en train de sortir d'une structure figée pour affronter des situations plus ouvertement concurrentielles.

On ne peut apprécier la portée des nationalisations bancaires qu'au regard des autres réformes engagées depuis 1981 : la loi sur la protection de l'épargne, qui permet l'offre de nouveaux produits par tous les réseaux ; la loi sur le développement de l'initiative économique ; la loi bancaire, enfin, qui a modernisé le cadre juridique, unifié la réglementation applicable aux établissements de crédit et amélioré les relations avec la clientèle en assurant la totale sécurité de ses dépôts. Et n'oublions pas les diverses dispositions réglementaires qui ont contribué à égaliser les conditions de fonctionnement des banques. Une vraie révolution dans l'exercice de la profession bancaire s'est accélérée, particulièrement depuis un an. Peut-on croire que, sans les nationalisations - et la sécurité qu'elles confèrent aux établissements compte tenu justement de la nature, de la volonté de l'actionnaire -, l'ouverture à la concurrence, la modernisation des banques pourraient être envisagées sans choc dommageable, sans atteinte à leur personnalité !

Sans doute, on ne peut pas juger complètement aujourd'hui de la modernisation des banques françaises, car c'est un mouvement qui demande au moins une décennie : les années que nous traversons constituent, à l'évidence, une période de transition.

Il est vrai, par ailleurs, que des évolutions lourdes, pour parties liées à la situation internationale, et pour partie spécifiques de la réalité française, rendent le tissu bancaire fragile :

C'est la compression des marges et du chiffre d'affaires, qui résulte du développement de la « finance directe » ;

C'est la montée des provisions qui se poursuit ;

C'est la croissance des amortissements consécutive à l'irruption des nouvelles technologies dans la profession bancaire ;

C'est l'intensification de la concurrence sur un marché international de plus en plus instable.

A ces évolutions, communes à l'ensemble des pays industriels s'ajoutent des facteurs de rigidification proprement nationaux : la désinflation, qui tend à accroître l'hétérogénéité du secteur bancaire dans un jeu qui aujourd'hui est à « somme quasi nulle », dans une croissance en tout cas extrêmement réduite ; simultanément, le poids des ressources à taux fixes, poids extrêmement lourd, dans un mouvement général de baisse des taux.

Dès lors, la fragilité de la situation des banques françaises, que la presse a justement soulignée, n'a rien pour étonner. Jamais elles n'ont eu autant de défis à relever : elles sont manifestement fragilisées par la montée des risques mais, dans le même temps, elles doivent investir dans les nouveaux secteurs « moteurs ». C'est la condition pour que l'économie française ne sorte pas marginalisée de la crise. Mais c'est aussi la condition pour que les banques françaises connaissent une croissance stable sans risque d'être dominées par leurs concurrents étrangers.

Quatrième considération : ce qui importe à présent, ce sont les défis que la modernisation des banques doit permettre de relever, ce sont les évolutions qu'il convient d'accélérer.

Le premier défi, et la première évolution, c'est la banalisation des structures dont le rythme s'est sensiblement accéléré. Mais cela implique que chaque banque accentue sa spécialisation. Le fait d'avoir la liberté aujourd'hui d'offrir tous les produits ne doit pas signifier que tous les établissements offrent tous les produits. Consécutivement à cette spécialisation, elle-même corollaire de la banalisation, il faut effectivement, comme le soulignait Pierre Bérégovoy du haut de cette tribune, que les concertations entre banques se multiplient et s'intensifient.

Le deuxième défi, c'est la diversification des activités au profit des revenus de services dès lors que les fonctions d'intermédiation ne constituent plus une source de rentabilité suffisante.

Le troisième défi ou la troisième évolution, comme on verra, c'est le renforcement des fonds propres. Pour ce faire, il y a une seule solution : il faut que la rentabilité des banques s'améliore de manière sensible.

Quatrième défi, quatrième évolution - qui est, je crois, la réponse majeure aux traits que je viens de relever - c'est la transparence du prix des services. Et il ne s'agit pas simplement du problème de la tarification du chèque. J'entends par là aussi la tarification des commissions et, plus généralement, celle des moyens de paiement.

En effet, la France est le pays développé dans lequel la part des commissions dans le produit net bancaire est de très loin la plus faible. Dans une phase historique de montée des risques et des périls, il ne sera pas possible de continuer sans prendre véritablement en considération le prix des services bancaires. On ne le soulignera jamais assez, la non-transparence du prix des services bancaires induit des effets et des comportements pervers sur le plan de la politique économique.

Le dernier point, et non le moindre, c'est le compromis social, le nouveau contrat social qui doit être élaboré dans le monde bancaire au regard des mutations technologiques et des gains de productivité prévisibles à long terme.

Tels sont les vrais problèmes. Et ce n'est certainement pas la dénationalisation qui les résoudra. Au regard des véritables enjeux, le débat sur la dénationalisation des banques n'a guère de sens, notamment dans un secteur où les privilèges de la puissance publique sont à l'aune de ses obligations souveraines en matière d'équilibre économique et monétaire, et de défense de la monnaie.

Au nom de quoi se ferait en effet cette dénationalisation ? On nous répond : « Au nom de la liberté ! »

Mais n'est-ce pas l'Etat qui s'emploie aujourd'hui à lutter contre le dirigisme et la bureaucratiation, au nom de la liberté de choix et de l'efficacité, et non pas au nom d'un « libéralisme » sauvage ou avancé ?

La liberté que revendique l'opposition au travers de la dénationalisation, c'est une liberté qui risquerait, à l'évidence, de brader certaines banques à l'étranger, de se mettre au service d'actionnaires privés plutôt qu'à celui de l'économie nationale, de revenir sur des conquêtes sociales, de déterminer en tout cas les choix sur la base d'objectifs à courte vue. Et ce, sous couvert d'un capitalisme populaire dont vous avez montré cet après-midi, madame le ministre, qu'il n'était qu'un mirage.

Ce n'est donc pas la dénationalisation qui est à l'ordre du jour, c'est la modernisation de l'appareil bancaire et financier.

Jamais - je le répète - les banques nationales n'ont évolué aussi vite. Jamais elles n'ont fait autant d'efforts pour consolider leur situation. Au cours de ces dernières années, dans de nombreux domaines, elles ont rattrapé, voire dépassé, leurs principales concurrentes étrangères. En quatre ans, les

banques nationales ont fait ce qu'elles n'étaient pas parvenues à faire au cours de la décennie 1970. Le système, comme le rappelait Pierre Bérégovoy, a été modernisé, rationalisé, démocratisé ; il a innové.

La désarticulation d'un outil performant, ou en voie de le devenir, ne serait pas une erreur, mes chers collègues, ce serait une faute politique grave. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Bassinet.

**M. Philippe Bassinet.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, ce débat est utile. D'abord parce qu'il nous permet de rétablir la vérité face aux procès d'intention et aux contrevérités de l'opposition. Ensuite parce qu'il nous donne l'occasion non seulement de rappeler tout ce que nous avons réalisé depuis 1981 et 1982 et de photographier la réalité d'aujourd'hui, mais aussi d'évoquer la situation dans laquelle se trouveraient certains grands groupes si le contrôle de la puissance publique n'était pas intervenu.

De ce débat, j'attendais aussi des précisions de la part de l'opposition : j'attends toujours. Nous avons entendu beaucoup de critiques, de chiffres et d'additions mais, en ce qui concerne les propositions concrètes, nous sommes restés sur notre faim. M. Gantier a bien parlé de « dénationalisation pragmatique ». Seulement, derrière cette formule, il n'y a que le vide. En fait, l'opposition réitère les mêmes critiques depuis 1981, comme si rien ne s'était passé depuis lors, comme si la nationalisation n'avait pas porté ses fruits, comme si les groupes industriels concernés n'avaient pas été sortis de la situation difficile qui était la leur, comme si l'y avait pas eu progression et modernisation de l'appareil industriel.

Au fond, pourquoi voulez-vous dénationaliser, monsieur Gantier ? Si les entreprises nationales fonctionnent bien, pourquoi la puissance publique se priverait-elle de cet outil, pourquoi laisserions-nous échapper les résultats de l'effort de la collectivité ? Au contraire, si cela n'a pas marché, qui voudra acheter les actions d'entreprises qui périssent ?

En réalité, vous cherchez surtout à déstabiliser. Selon les témoignages de chefs d'entreprise et de syndicalistes, les propositions de dénationalisation qui sont les vôtres ont déjà une répercussion effective, celle de mettre les entreprises nationales en difficulté dans les secteurs concurrentiels les plus sensibles, en particulier l'informatique. Est-ce là ce que vous appelez une œuvre utile pour la collectivité ?

Si l'on considère ce qu'était l'activité de recherche dans ces entreprises avant la nationalisation et ce qu'elle était aussi dans le secteur public avant 1981, on aura une bonne image de ce qui nous attendrait si jamais nous décidions de vous suivre, monsieur Gantier.

Or tout le monde s'accorde aujourd'hui à reconnaître que l'effort de recherche, d'innovation technologique, est une nécessité dont dépend la modernisation de l'appareil industriel. Plusieurs indicateurs permettent de le mesurer, mais on oublie trop souvent qu'un effort de recherche digne de ce nom doit s'établir dans la durée et que rien ne lui est plus préjudiciable que les à-coups. Et puis, quand vous invoquez des réussites comme le T.G.V., Ariane, ou Airbus, vous vous gardez bien de rappeler que, si ces réalisations ont vu le jour, c'est d'abord parce qu'à un moment donné il y a eu effort de l'Etat, décision de l'Etat...

**M. Adrien Zeller.** Mais pas nationalisation !

**M. Philippe Bassinet.** ... et même, pour certains de ces grands programmes, coopération entre les Etats européens ; c'est surtout parce que nous avons poursuivi et accru cet effort. Nous n'avons pas, nous, traité ces programmes comme l'a été le Concorde. En ce qui concerne l'Agence spatiale européenne, par exemple, nous avons pris le relais et amplifié le mouvement, nous avons assumé notre rôle.

Bien sûr, ce n'est pas de l'apparition d'un secteur public fort en 1982 qu'il faut dater l'émergence de la recherche industrielle en France. Auparavant, le secteur public, alors essentiellement concentré dans les secteurs de l'aéronautique, de l'énergie et de l'automobile, était responsable de 25 p 100 environ de l'effort de recherche dans l'industrie. L'éclatement du secteur public a porté cette part à plus de 50 p 100, mais comme il s'agit, si je puis dire, d'un effet d'échelle mécanique, nous n'avons pas à nous en glorifier. Ce qui importe, c'est qu'au cours de la période 1981-1985 la dépense

de recherche, de développement et d'innovation dans le secteur public a été trois fois plus élevée que dans le secteur privé, c'est-à-dire que l'Etat actionnaire a effectivement joué son rôle, que les incitations et les directives ont été suivies d'effet et que la volonté politique qui inspirait la loi d'orientation et de programmation de la recherche s'est traduite dans la réalité.

Ce chiffre, on n'y insistera jamais assez : trois fois plus de recherche dans le secteur public et nationalisé que dans le secteur privé.

Alors, monsieur Gantier, si vous voulez dénationaliser, c'est pour revenir à quoi ? A un amoindrissement de cet effort de recherche ?

**M. Adrien Zeller.** Il n'y a aucun rapport entre nationalisations et recherche !

**M. Gilbert Gantier.** Vous caricaturez ma pensée, monsieur Bassinet !

**M. Philippe Bassinet.** Je ne caricature pas, monsieur Gantier, je ne fais que reprendre les propos que vous avez tenus aujourd'hui même et que vous répétez de débat en débat, qu'il s'agisse du plan triennal ou de la loi d'orientation et de programmation de la recherche.

**M. Gilbert Gantier.** Je n'ai jamais rien dit de tel !

**M. Philippe Bassinet.** Il nous revient aussi d'avoir pris des initiatives pour favoriser le développement de la recherche dans le secteur privé, le crédit d'impôt par exemple. Ces mesures incitatives, nous n'en avons pas trouvé trace pendant les vingt-cinq années où vous étiez au pouvoir.

**M. Gilbert Gantier.** C'était l'obscurantisme ! (Sourires.)

**M. Philippe Bassinet.** S'il n'y avait eu que vous, monsieur Gantier, certainement ! (Rires sur les bancs des socialistes.)

Il y a donc eu, grâce à l'effort accompli dans le secteur public, un vertement de tendance que je crois fondamental. La modernisation de l'appareil industriel n'aurait pas dû s'effectuer avec autant de brutalité, si je puis dire, si les efforts nécessaires avaient été accomplis au cours des années précédentes.

C'est dans le cadre des contrats de Plan que les principaux engagements du secteur public en matière de recherche ont été pris. Ces contrats comportent en effet le plus souvent un engagement de croissance en volume des dépenses autofinancées de recherche et de développement, des orientations en matière de recrutement de jeunes cadres formés par la recherche, des incitations à la collaboration avec les organismes publics de recherche et au développement de liaisons technologiques avec les P.M.I.

Dès aujourd'hui, on peut constater des réalisations intéressantes.

Ainsi, malgré des difficultés d'évaluation qui tiennent aux restructurations intervenues dans les groupes industriels, il est possible d'affirmer que la recherche autofinancée a augmenté, en 1983, de 3,6 p. 100 pour l'ensemble des groupes et de 4,4 p. 100 en 1984, progression d'ailleurs conforme aux objectifs des contrats de Plan.

Pour ce qui est de la coopération entre grandes entreprises et organismes de recherche, il convient de mentionner les accords cadres signés par Saint-Gobain, Renault, Rhône-Poulenc, Usinor, Bull, C.G.E. avec le C.N.R.S., et l'accord conclu entre Rhône-Poulenc et l'I.N.S.E.R.M. Ainsi a-t-on pu assister à une réconciliation entre la recherche fondamentale développée dans le secteur public et la recherche axée sur l'innovation technologique effectuée dans le cadre de l'entreprise.

Les liaisons technologiques entre grandes et petites entreprises ont également connu un développement intéressant dans le cadre des contrats de Plan. A l'image du centre d'études Cetra mis en place par Elf-Aquitaine, la compagnie Pont-à-Mousson a développé le Cetrep. Le centre de conception assistée par ordinateur de Saint-Gobain développe depuis quelque temps des logiciels destinés spécifiquement à des entreprises sous-traitantes établies en Lorraine. Le groupe Rhône-Poulenc a noué des liens de collaboration avec deux écoles d'ingénieurs dans la région Rhône-Alpes dans le cadre

du projet Atlas. Pechiney anime une activité de services aux P.M.I. sous le nom de Tecnova dans le bassin d'emploi de Voreppe, en contribuant à la diversification des productions de ces entreprises. Le groupe Thomson a choisi d'atteindre les P.M.I. à travers les structures régionales existantes. Par le truchement de l'Unirel, Usinor a mis à la disposition des P.M.I. de la région Rhône-Alpes des moyens techniques importants pour la réalisation de contrôles, expertises et travaux de recherche en métallurgie et en mécanique. Enfin, tous les centres de transfert des entreprises nationales se sont regroupés en 1983 en un club connu sous le nom de Creati.

Dans un autre domaine, celui de la création d'entreprises innovantes, l'expérience engagée par Bull mérite d'être citée. Elle vise à détecter les projets porteurs, à les financer et à déléguer le cas échéant le personnel d'encadrement nécessaire à leur éclosion.

Ce sont ces actions multiples, quotidiennes, trop souvent ignorées du public, qui traduisent le plus clairement ce que l'on nomme l'effet d'entraînement du secteur public.

Parmi les réalisations les plus récentes du secteur public dans le domaine de la recherche, on peut citer la décision récente de Pechiney de porter au stade industriel la production des alliages aluminium-lithium qui équiperont la prochaine génération de l'aéronautique, en investissant plus de trois cents millions de francs dans une fonderie spécialisée à Issoire. Mentionnons, dans un autre domaine, le projet d'expérimentation en vraie grandeur de torches à plasma, mis en place par Sacilor, Usinor, l'Irsid, la S.N.I.A.S., Jeumont-Schneider et E.D.F.

Enfin, le programme R.I.T.A. de Thomson a obtenu les brillants résultats que l'on sait. Vous avez reconnu ce succès, monsieur Gantier, mais, à vous entendre, on croirait que les agents commerciaux de Thomson se sont croisés les bras, que les chercheurs et les ingénieurs de Thomson ont trouvé dans leurs cartons un projet tout fait, et que si R.I.T.A. s'est vendu aux Etats-Unis, c'est par une opération miraculeuse. Vous savez bien qu'il n'en est rien !

**M. Gilbert Gantier.** J'ai simplement dit que Thomson avait commencé ses recherches bien avant 1981. Vous vous parez des plumes du paon !

**M. Henri de Gastines.** Le programme R.I.T.A. remonte à 1975 !

**M. Gilbert Gantier.** R.I.T.A. existait avant vous !

**M. Alain Chénard.** Encore fallait-il le vendre !

**M. Henri de Gastines.** Il fallait d'abord le mener à bien !

**M. Philippe Bassinet.** Cette énumération pourrait devenir fastidieuse si elle ne s'achevait sur une conclusion simple : c'est grâce à l'effort du secteur public que nous avons constitué que vos années de retard dans le domaine de la recherche ont pu commencer à être rattrapées.

**M. Henri de Gastines.** Comme pour le T.G.V., sans doute !

**M. Philippe Bassinet.** Mais il n'est pas suffisant de constater cette évolution rassurante, encore faut-il tenir compte des performances qu'impose l'exigence de compétitivité avec l'extérieur. Sur ce point, on peut comparer l'effort de recherche de nos entreprises publiques avec celui de leurs concurrents. On constate ainsi - je ne voudrais pas vous assommer de chiffres - que c'est dans les secteurs d'activité les plus traditionnels que le résultat est le plus faible. Dès lors, il n'est pas étonnant que ce soit là que l'on rencontre le plus de difficultés d'ordre économique et dans le domaine de l'emploi, de même qu'il n'est pas étonnant que votre responsabilité soit, là plus encore qu'ailleurs, engagée.

J'ai tenu, madame le ministre, à centrer cette intervention sur l'effort de recherche accompli par les entreprises du secteur public, afin de donner une signification concrète aux notions de nationalisation et de dénationalisation.

Les entreprises publiques existent. Elles continuent à se développer parce que partout, en leur sein, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens inventent, créent ; partout des agents commerciaux vendent les produits ainsi imaginés, ainsi réalisés.

Dénationaliser ces entreprises serait remettre en cause les efforts consentis.

**M. Adrien Zeller.** Grottesque !

**M. Philippe Bassinet.** Dénationaliser serait remettre en cause le rattrapage du retard incontestable, reconnu par tous, constaté en 1981.

Dans ce secteur de la recherche comme dans tous les autres, nous avons, grâce à nos réalisations, commencé à rattraper les années de retard dont nous avons hérité. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Adrien Zeller.** Comparez donc Renault et Peugeot !

**M. le président.** La parole est à M. Chénard.

**M. Alain Chénard.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, au terme de ce long débat, à cette heure avancée, une image forte reste constante : les entreprises nationales vont bien, merci !

Dix groupes nationalisés sur quatorze ont connu, en 1984, des résultats positifs. Pour neuf d'entre eux, ces résultats ont été positifs pour la deuxième année consécutive. C'est un signe probant de bonne santé.

**M. Gilbert Gantier.** Un vrai succès !

**M. Alain Chénard.** Parfaitement !

**M. Gilbert Gantier.** Dix-huit milliards de déficit !

**M. Alain Chénard.** Comme on dit chez nous, monsieur Gantier, tant pis pour les prévisions catastrophiques de l'opposition qui, en 1981, s'est acharnée à prévoir la faillite.

**M. Gilbert Gantier.** Renault est un beau modèle économique !

**M. Alain Chénard.** Je me souviens de la litanie que l'on entendait sur ces bancs de droite : faillites ! faillites ! faillites !

**M. René Drouin.** Comme un refrain de chanson !

**M. Alain Chénard.** Elle émanait de M. Noir, de M. Madelin, de M. d'Aubert, de M. Toubon, de M. Séguin, pardonnez-moi, Monsieur le président. (*Sourires.*)

**M. le président.** Puisque vous vous adressez à moi, monsieur Chénard, je me permets de vous faire remarquer que le président de séance de ce soir n'a pas participé une seule fois au débat sur les nationalisations. (*Rires sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Alain Chénard.** Je vous en donne acte. Je faisais allusion à vos interventions lors des débats sur la décentralisation, monsieur le président. Je vais y revenir.

**M. le président.** Merci !

**M. Adrien Zeller.** Il vous remercie pour la précision !

**M. Alain Chénard.** Les résultats les plus cinglants sont là et ils nous servent de démenti. Tant mieux pour nous, majorité, car ils prouvent que nous avions raison et tant mieux pour les entreprises concernées, car elles prospèrent.

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur Chénard, me permettez-vous de vous interrompre ?

**M. Alain Chénard.** Je vous en prie, monsieur Gantier.

**M. le président.** La parole est à M. Gilbert Gantier, avec l'autorisation de l'orateur.

**M. Gilbert Gantier.** Je veux indiquer à notre excellent collègue M. Chénard que j'ai de bonnes lectures, ce qui m'a permis de lire ce titre dans un journal de ce soir : « Les banques françaises sont devenues fragiles, affirme un rapport officiel ». Je ne lirai pas entièrement l'article en cause qui figure à la page 39 du journal en question, car cela serait

trop long, mais il y est notamment écrit : « Les banques françaises, à quelques nuances près, sont au dernier rang des pays développés, la faiblesse de leurs fonds propres ne pouvant, en aucun cas, être compensée par la qualité de l'actionnaire, fût-il l'Etat. »

**M. Adrien Zeller.** Sans commentaires !

**M. Gilbert Gantier.** Je ne vais pas plus loin, mais qui a nationalisé les banques depuis 1981 ?

**M. Michel Charzat.** Cela n'a rien à voir !

**M. Jean-Paul Planchou.** Vous ne m'avez pas écouté, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** Voilà à peu près où nous en sommes et je n'ai pas relevé cette citation dans un journal d'extrême droite !

**M. Alain Chénard.** Monsieur Gantier, croyez bien que les banques françaises sont plus crédibles que vos propos !

**M. Jean-Paul Planchou.** Heureusement pour la France !

**M. Alain Chénard.** Tant mieux encore pour les travailleurs en cause, car ils ont du travail - merci, madame le ministre - tant mieux pour les régions, car elles bénéficient d'actions de développement et tant mieux pour la France ! (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française.*)

**M. Adrien Zeller.** On se contente de peu !

**M. le président.** Je vous en prie !

**M. Alain Chénard.** Ecoutez-moi, messieurs !

**M. Gilbert Gantier.** Monsieur Chénard, nous vous écoutons toujours avec une grande attention !

**M. Alain Chénard.** Je n'en ai jamais douté !

Nous devons cependant reconnaître que malgré cette constatation globalement positive, tout n'est pas si rose. En effet, si dix groupes sur quatorze connaissent des résultats positifs, il en reste forcément quatre pour lesquels il en va différemment.

**M. Gilbert Gantier.** Voilà !

**M. Alain Chénard.** Les proportions sont toutefois très largement inversées par rapport à 1981, rassurez-vous !

La sidérurgie et Renault nous posent, en effet, quelques problèmes et chacun doit honnêtement admettre le courage du Premier ministre qui les a très objectivement exposés devant la nation cet après-midi dans son intervention introductive à ce débat.

Par ailleurs, à l'intérieur même de ces groupes bénéficiaires, toutes les activités ne connaissent pas forcément le même bonheur. Nous avons tous des exemples en tête, mais je n'en citerai que deux que je connais bien parce que je suis confronté quotidiennement aux problèmes qu'ils posent. Il s'agit de Dubigeon - dont vous connaissez le dossier, madame le ministre, car nous en avons souvent parlé - qui, au milieu de la crise de la construction navale, tente de se débattre pour assurer sa survie, et des A.C.B., les anciens chantiers navals fort bien reconvertis mais qui, aujourd'hui, sont un peu essoufflés.

De l'aveu même de la direction générale d'Alsthom, seuls les investissements de sécurité ont été entrepris pour Dubigeon depuis que ce groupe assure le contrôle du chantier. Il n'y a pas eu réellement de modernisation face à une situation de concurrence sauvage internationale. On ne peut se contenter d'incriminer la crise et d'invoquer le défaut de demande. Une telle attitude manque de dynamisme. Il nous faut au contraire avoir un discours offensif, mettre en œuvre un projet entreprenant. Nous devons faire renaître l'espoir en redonnant confiance aux salariés par l'ouverture de nouvelles perspectives et par la mise en œuvre de montages crédibles offrant suffisamment de garanties.

A ce point de mon propos, je dois souligner que les sociétés nationales ont des responsabilités sur le tissu industriel. Sans doute, le profit doit-il exister, mais il ne faut pas

qu'il soit une finalité. Il l'était hier ; il l'est encore quelquefois, car les mentalités n'ont pas toujours suffisamment évolué et les comportements peuvent être les mêmes. Mais il est certain qu'il le sera encore demain en cas de catastrophe électorale. Je n'ose l'envisager. Cela est d'ailleurs peu probable.

La véritable priorité est la finalité industrielle à laquelle doit aider le réinvestissement des profits. Voilà une première raison pour les sociétés nationales de s'intéresser aux sites industriels.

Il en existe cependant d'autres pour ces sociétés d'engager leur responsabilité sur leur lieu d'implantation, que le contrôle des unités de production soit intervenu en période de concentration sauvage et capitaliste ou depuis les nationalisations, ou encore qu'elles aient elles-mêmes participé à la création et au développement des activités dont elles assurent la direction.

Dans tous les cas, les sociétés nationales ont des responsabilités et des devoirs d'abord à l'égard des travailleurs - ouvriers, maîtrise, cadres - qui furent les bâtisseurs de ces entreprises ; ensuite, au regard de leurs productions qui sont nécessaires au pays, au point de revêtir quelquefois un intérêt stratégique ; enfin, vis-à-vis des régions dans lesquelles elles sont implantées et où elles ont pu, par le passé, provoquer des mutations douloureuses. Il leur appartient donc d'assumer ces devoirs et de maintenir, voire de développer leurs activités.

L'autre responsabilité est celle des régions, provoquée, facilitée par la décentralisation. Cette autre grande mutation, que nous avons voulue en 1981, est réussie. Les collectivités locales ont découvert l'économie au travers d'interventions ponctuelles : les zones industrielles, les sociétés d'économie mixte, les comités d'expansion.

Grâce à la décentralisation, grâce au suffrage universel qui lui donne une autre surface politique, la région doit assumer aujourd'hui des responsabilités nouvelles, en matière de formation professionnelle, par exemple. Mais il lui faut surtout remplir un devoir constant, prioritaire : assurer l'emploi. Pour cela, elle dispose certes de moyens, mais ceux-ci sont forcément limités, surtout pour les régions les plus pauvres.

Depuis 1981, la région a également dû prendre de nouvelles habitudes contractuelles avec l'Etat. Ainsi sont intervenus des contrats de Plan Etat-région qui sont respectés. Ils se déroulent normalement et les engagements pris sont tenus.

Cependant, face aux contraintes du marché, la région peut se retrouver isolée. Désormais, parodiant une formule qui eut son heure de célébrité, on peut dire que s'il y a, entre le Plan et le marché, la région, il pourra y avoir, demain, les sociétés nationales. L'Etat impulse le Plan et décide des grandes orientations ; les sociétés nationales constituent les instruments principaux de la politique industrielle française ; les régions sont les partenaires locaux de cette grande entreprise. Ensemble, ils doivent passer des contrats de développement et de modernisation des entreprises existantes ou des conventions tendant à des implantations nouvelles.

Etat, régions, sociétés nationales, voilà le brelan d'as du développement économique !

La région est le lieu de déconcentration des possibilités d'intervention où l'on peut regrouper les aides étatiques, voire européennes. C'est là que les groupes nationaux, dégagés de l'obsession du profit, peuvent les réinvestir, en accord avec les intéressés. A ces interventions il faut évidemment ajouter les contributions habituelles des régions. Ainsi réunis, regroupés, au lieu d'être dispersés, ces efforts gagneront en efficacité, permettront l'apparition de nouvelles chances de réussite.

Il s'agit d'une nouvelle politique d'aménagement du territoire. La mise en œuvre de la décentralisation facilite la redistribution sur le territoire. Les aides de l'Etat et celles de l'Europe trouvent un relais local ; les entreprises concernées sont associées à la politique industrielle du pays ; elles ne sont plus de simples instruments ; en tout cas, elles ne restent pas livrées à elles-mêmes. Cette nouvelle politique d'aménagement du territoire engendre de nouveaux pouvoirs économiques décentralisés et donne un nouveau souffle aux entreprises nationales.

Voilà qui peut aider à améliorer encore les résultats quand ils sont bons, ce que nous constatons dans la plupart des cas aujourd'hui. Voilà qui peut aider à améliorer ces résultats

quand ils sont encore insuffisants. Voilà qui peut affermir la confiance des entreprises nationales. Voilà qui peut inverser le cycle infernal des réductions d'emplois. Voilà qui peut redonner la confiance aux travailleurs alors que celle-ci a été mise à l'épreuve pendant de nombreuses années. Voilà qui ouvre des perspectives crédibles. Voilà qui fait renaître l'espoir au milieu de nombreuses difficultés.

Madame le ministre, mes chers collègues, nous l'avons constaté ce soir : nous avons remis en marche les sociétés nationales. C'est bien. Nous pouvons aller plus loin, nous devons aller plus loin.

La droite refuse la décentralisation. Elle refuse ainsi d'assumer ses responsabilités économiques locales. Elle refuse de reconnaître les nationalisations, elle voudrait même les casser, en détruire les effets bénéfiques. Elle refuse ainsi deux outils du développement industriel. Elle voudrait aborder la compétition économique sans moyens. C'est un peu comme si un cul-de-jatte prenait le départ d'une course à pied. La droite n'a aucune chance de réussir ; il est écrit, avant le départ, qu'elle échouera.

Nous avons, vous avez trois mois et cinq ans pour réussir ce nouveau bond en avant. Nous vous y aiderons et nous vous souhaitons de réussir. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** La parole est à M. Coffineau, dernier orateur inscrit.

**M. Michel Coffineau.** Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, les salariés, c'est-à-dire la grande majorité de notre peuple, attendaient de la gauche la possibilité d'une participation réelle à la gestion des entreprises publiques.

**M. Gilbert Gantler.** C'est vraiment, ce soir, le débat de la gauche !

**M. Michel Coffineau.** C'est ce qui a été fait dans la loi de démocratisation du service public.

**M. Gilbert Gantler.** C'est de l'idéologie ! Vous vous trahissez !

**M. Michel Coffineau.** Je ne me trahis pas, je suis fier de cela !

Cette action s'est traduite concrètement à deux niveaux : la présence des salariés élus dans les conseils d'administration des entreprises mères et des filiales, la mise en place sur le terrain des conseils d'atelier et de bureau.

L'objectif est parfaitement clair : les salariés, rouage essentiel de l'entreprise, ne doivent plus être des exécutants passifs et bridés. Il faut qu'ils concourent, avec leur intelligence, leur bon sens, leur raison - et ils en ont - à l'élaboration des grandes décisions comme à la vie courante dans chaque bureau, dans chaque atelier. Cela ne peut choquer que ceux qui n'ont accepté le développement de la démocratie dans la société qu'autant qu'ils n'avaient pas de moyens de s'y opposer. Mais, généralement, ils la refusent délibérément dans l'entreprise.

Citoyens libres dans la commune, travailleurs assujettis dans l'entreprise, cela ne peut durer. Face à cette affirmation exprimée ainsi, de bonnes âmes de la droite parlementaire crient ou crieront à l'exagération. Mais comment nier qu'il s'agit profondément de cela lorsque l'on regarde les écrits de référence ? Je pense au *Figaro Magazine*, estimant que la société ne peut vivre que de l'inégalité, les uns puissants, dirigeant, les autres soumis, exécutant.

Bien sûr, cette pensée idéologique déterminante, un peu honteuse pour certains, est masquée derrière un discours sur l'efficacité économique. Ainsi, en 1983, lors de la discussion de la loi sur la démocratisation du secteur public, nous avons tout entendu sur le sujet de la part de la droite : « Démocratisation confisquée », « Inefficacité économique assurée », ou bien : « Ce projet est dangereux », « Il nuit et nuira au progrès économique » ; et encore : « Ainsi, la loi autorisera le développement de toutes les contestations et encouragera la multiplication des conflits, au détriment de l'efficacité des entreprises. »

D'autres appréciations annonçaient la « confiscation du pouvoir » dans l'entreprise par certains. Je cite encore : « Il s'agit d'augmenter les pressions possibles sur le pouvoir de

direction des entreprises en installant un véritable pouvoir parallèle syndical et en institutionnalisant les groupes de pression extérieurs ».

Deux ans après, le bilan est inverse. Les entreprises publiques montrent, dans le contexte général, une remarquable efficacité économique. L'élection des représentants des salariés a donné lieu à une consultation sans précédent du point de vue de l'intérêt des travailleurs concernés qui ont voté à près de 75 p. 100 en moyenne. Les organisations syndicales représentatives ont vu confirmer largement leur représentativité, ce qui coupe court, d'ailleurs, à toutes les affirmations farfelues sur la non-représentativité de cinq organisations syndicales au niveau national, alors même que de grands pays démocratiques comparables n'en n'ont qu'une seule ou, au moins, une largement hégémonique.

La réalité, c'est que certains voudraient bien un syndicat R.P.R., un syndicat U.D.F., alors que les socialistes se battent pour l'indépendance syndicale, pour le pluralisme. Les salariés, dans ce vote sur les entreprises publiques, leur ont donné raison.

Le bilan est sans doute moins aveuglant pour la mise en place des conseils d'atelier et de bureau. En effet, les entreprises publiques avaient été les premières à négocier le droit d'expression directe et collective, valable pour toutes les entreprises, publiques et privées, sous réserve d'une condition de taille.

La loi de démocratisation est venue en pleine période de rodage et le glissement vers les conseils d'atelier ou de bureau, qui ont un champ d'investigation plus large, ne s'est pas encore fait partout. Certains l'ont tout de même mis en place rapidement, en particulier Rhône-Poulenc.

Enfin, les droits syndicaux ont été améliorés sur de nombreux points.

C'est donc une appréciation très positive qu'il convient de porter sur la participation des travailleurs à la gestion dans les entreprises nationalisées. L'efficacité sociale attendue était évidente, sauf pour les antidémocrates ou les anti-républicains - si toutefois il y a une différence. L'efficacité économique attendue était aussi évidente, pour ceux - c'est le cas des socialistes - qui connaissent parfaitement la sociologie du monde du travail, la capacité collective des salariés pour peu qu'on veuille bien reconnaître ce qu'ils sont, c'est-à-dire des hommes et des femmes intelligents qui attendent qu'on fasse appel à leur intelligence.

Je reconnais qu'il était nécessaire de le démontrer. C'est aujourd'hui chose faite.

Bien sûr, tout n'est pas parfait uniformément. Certes, ici et là, tel groupe de salariés ne joue pas forcément le jeu. Ici ou là, tel dirigeant ou cadre intermédiaire, imprégné de l'idéologie inégalitaire de droite, ou tenant son autorité de la position hiérarchique acquise et non de sa compétence ou de son intelligence, freine, empêche, sabote même, et fait donc un peu reculer l'entreprise publique. Mais dans l'ensemble c'est bon. C'est sans doute parmi tous les bilans celui dont nous pouvons être le plus fiers, devant les travailleurs, devant le pays, devant l'histoire, en tout cas pour notre idéal républicain.

Et voilà que la droite, le R.P.R. et l'U.D.F., parlent, s'ils en ont les moyens, d'abroger cette loi. Ils ne veulent donc rien apprendre de l'histoire. Comme d'habitude, ils masquent cela derrière des mots volés au langage de gauche, mais dont le sens est inversé.

La participation des salariés au conseil d'administration pourrait se faire, dit le R.P.R., par une décision éventuelle de l'assemblée générale des actionnaires qui, sans doute dans les rares cas où elle accepterait, s'empresserait de les désigner directement. C'est, en effet, plus sûr que de permettre l'élection par tous les travailleurs.

Pour d'autres, sous le grand vocable d'actionariat populaire, les salariés pourraient acquérir des actions de leur entreprise, mais attention, pas plus de 10 p. 100.

Revoilà donc les vieilles lunes : association du capital et du travail, la charte du travail de Vichy ; il y a là une certaine filiation. Tout cela n'est finalement qu'habillage, faux-semblant, illusion, escroquerie. En effet, le vrai problème de la participation des travailleurs à la gestion est celui du pouvoir, et non pas celui d'un salaire différé, même appelé intéressement. Qui parle encore aujourd'hui de la loi sur l'intéressement ? C'est un fiasco. Elle n'a pas changé d'un iota les relations sociales dans l'entreprise ou l'efficacité économique.

La démocratie dans l'entreprise doit se développer et non pas être brutalement stoppée par les rétrogrades démolisseurs. Il faut préserver l'acquis démocratique ; c'est l'intérêt de notre pays ; c'est l'intérêt de notre économie ; c'est l'intérêt de nos entreprises et de leurs membres, c'est-à-dire pour l'essentiel les travailleurs. Je sais qu'aujourd'hui ils le comprennent et qu'ils sauront se battre pour le préserver. (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

**M. le président.** La parole est à Mme le ministre.

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Monsieur le président, mesdames, messieurs, la droite a montré tout au long de ce débat le flou de ses propositions, son acharnement à détruire l'œuvre entreprise en 1981, son attachement à l'idéologie libérale dont on voit pourtant les ravages dans un pays voisin.

Je répondrai aux différents orateurs de droite et de la majorité.

L'intervention de M. Noir a été caractérisée à la fois par l'amalgame et l'oubli. Il a dressé un bilan des entreprises nationales à géométrie variable, en retenant de préférence les entreprises qui connaissent des difficultés dues à la conjoncture, comme c'est le cas de Renault et de la sidérurgie. Je ne reviendrai pas sur la sidérurgie - j'ai déjà répondu à M. Noir -, je me contenterai d'ajouter deux remarques.

D'abord, il ne faut pas forcer le trait en présentant des chiffres erronés. La production nationale de la sidérurgie se maintient à plus de 18 millions de tonnes et non 14, comme il l'a répété deux fois.

Ensuite, il a parlé de plans industriels arrêtés par le Gouvernement. C'est vrai, le Gouvernement a arrêté des plans industriels pour la sidérurgie et a été conduit à modifier sa position. Mais pourquoi ne pas avoir parlé des conditions dans lesquelles a été décidée, par exemple, la construction de l'aciérie de Neuves-Maisons en 1978, que nous avons été contraints de remplacer par une aciérie électrique ? Pourquoi ne pas avoir parlé des plans sidérurgiques de la droite qui se sont succédé - j'en ignore le nombre - depuis 1966 jusqu'en 1981 et qui ont coûté au total 56 milliards de francs 1985, gaspillés sans aucun contrôle et sans aucun résultat par le lobby privé de la sidérurgie ?

Il ignore - je m'adresse à M. Noir, bien qu'il soit absent - l'impact de la dégradation de la conjoncture sur les résultats de Renault ou de la sidérurgie ; *a contrario*, il feint de croire que les améliorations des résultats de Pechiney ou de Rhône-Poulenc ne s'expliqueraient que par une conjoncture florissante.

L'étude de l'évolution des performances du groupe Pechiney dans sa structure actuelle, entre 1982 et 1984, démontre que l'amélioration de ses résultats ne découle pas, comme il le prétend, de la sortie des activités chimiques ou sidérurgiques. Le cash-flow consolidé du groupe, à structure 1984, était de moins 1 milliard en 1982. Ce mauvais résultat n'était pas un fait isolé, tous les producteurs mondiaux d'aluminium ayant traversé des difficultés comparables. Depuis lors, la marge brute d'autofinancement consolidée de Pechiney s'est redressée à plus 1 milliard de francs dès 1983 et à 3 milliards de francs environ en 1984. Ce redressement est certes partiellement imputable à la meilleure conjoncture des marchés traditionnels de Pechiney, mais aussi aux mesures très énergiques qui ont été prises.

Que s'était-il passé chez Pechiney avant 1981 ? Je retiens cet exemple car je ne peux les prendre tous. Permettez-moi de citer à ce sujet un passage du discours que prononçait l'ancien directeur de Pechiney lors de son départ : « Je ne passerai pas sous silence que nous avons connu une série d'erreurs, d'échecs, d'obstacles, de retards. Les erreurs ou les retards constatés dans notre action ont été dus, pour ce qui concerne nos responsabilités, à une insuffisance de réflexion stratégique. Ce groupe a connu, par la force, la nécessité de sortir d'une gestion sociale ancestrale et paternaliste, du poids des habitudes, des adhérences sociologiques, de la lourdeur de la hiérarchie ». Voilà ce que déclarait, à la veille de la nationalisation, le deuxième personnage de Pechiney qui a dirigé cette entreprise pendant quatorze ans !

La configuration actuelle de Pechiney, ses résultats, sa réflexion stratégique - car aujourd'hui il y en a une - ses investissements sont bien à mettre au crédit de la nationalisation. Au contraire, le laxisme de ses dirigeants et les vetos

successifs des pouvoirs publics de l'époque, aujourd'hui chantres du libéralisme, l'avaient mis au bord du dépôt de bilan.

Plutôt que de procéder à des amalgames hâtifs, il vaudrait mieux que M. Noir analyse plus en profondeur ses dossiers.

Face au bilan financier positif des entreprises nationales, M. Noir et certains autres orateurs de droite mettent en cause la vérité des comptes.

Il convient d'être sérieux ! Avec ces affirmations légères, ils mettent en cause les commissaires aux comptes et, au-delà, la crédibilité internationale de nos entreprises. Nous avons fait beaucoup en faveur de la vérité et de la clarté des comptes des entreprises.

Je rappelle en effet que la certification des comptes consolidés publiés par les entreprises n'est devenue obligatoire que depuis 1985, en vertu d'une loi de 1983.

**M. Michel Charzat.** Et oui !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Les sociétés nationales avaient, elles, précédé ce mouvement. Ainsi six sociétés du secteur public concurrentiel - Saint-Gobain, Rhône-Poulenc, Bull, Pechiney, Sacilor et Usinor - joignaient, dès 1981, un rapport des commissaires aux comptes à leurs comptes consolidés. Trois autres - Renault, Thomson, C.G.E. - ont fait de même en 1983 et C.D.F.-chimie en 1984.

La plupart des sociétés nationales ont accompli, au cours de la période 1981-1984, des efforts considérables de clarté et de fiabilité des informations financières, en respectant des principes comptables conformes à des normes reconnues. Les allégations relatives à la « manipulation des comptes » - j'en ai entendu parler cet après-midi - des sociétés du secteur public mettent en cause l'honorabilité ou la compétence des commissaires aux comptes qui ont signé ces rapports et qui ont par ailleurs une responsabilité pénale : je ne peux pas l'accepter.

Les comptes des entreprises sont vrais. Nous publions régulièrement les chiffres alors que cela ne s'était jamais fait auparavant. Dans ce document dont M. Noir a parlé, on peut trouver tous les chiffres que l'on souhaite. Je note d'ailleurs que l'opposition utilise volontiers les éléments publiés par l'observatoire des entreprises nationales. Il suffit de s'y référer.

Je répondrai maintenant à M. Gantier, à Mme Goeriot et à M. Noir.

En ce qui concerne les cessions et acquisitions réalisées par les entreprises nationales, plusieurs intervenants ont insisté sur la nécessité de combler le vide juridique actuel en soumettant au Parlement un projet de loi « de respiration ».

Je trouve d'ailleurs étonnant que M. Noir et M. d'Aubert découvrent aujourd'hui ce problème alors qu'il existe depuis la mise en œuvre de la Constitution de 1958 et que jamais, pendant vingt-trois ans, la majorité d'alors n'avait jugé bon de proposer un projet de loi.

**M. Alain Chénard.** On en apprend tous les jours !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** D'ailleurs, il faut rappeler que la commission du rapport du Conseil d'Etat, dans une étude réalisée en 1979 après les arrêts Cogema et S.N.E.A., a rappelé l'exigence d'élaborer un projet de loi de respiration fixant les règles de transfert de propriété d'entreprise du secteur public au secteur privé.

Le Premier ministre a indiqué que les entreprises devront bénéficier d'un cadre législatif adapté leur permettant de respirer.

Je voudrais souligner aussi que, contrairement à certaines idées reçues, les prises de participation opérées par les entreprises nationales dans des entreprises étrangères ont été largement plus nombreuses entre 1982 et 1985 que les cessions à des intérêts étrangers : sur 120 opérations recensées, les trois quarts ont concerné des prises de participation, un quart seulement des cessions. Aucune des cessions réalisées ne présente un caractère stratégique.

Il est normal qu'une entreprise nationalisée ou privée puisse acheter ou vendre. Quand le rapport est de trois quarts/un quart, on ne peut que s'en réjouir. Cela prouve que l'entreprise en question se porte bien et augmente son capital en achetant des sociétés étrangères.

J'indique à M. Gantier que l'affaire qu'il a baptisée « Micro-Gitane » est Micmo-Gitane.

**M. Alain Chénard.** C'est une grosse affaire votre micro affaire, monsieur Gantier !

**M. Gilbert Gantier.** Et pour Renix ?

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Ce problème est entre les mains de la justice et nous attendons les résultats. Ce ne sera pas la première fois, un cas de même nature s'est déjà présenté il y a quelques années.

M. Coffineau a, dans son intervention, relevé l'amélioration du dialogue social dans les entreprises nationales.

La démocratisation du secteur public est effectivement un acquis pour les salariés, gage d'un meilleur dialogue dans les entreprises et donc d'une plus grande unité et d'une plus grande efficacité de celles-ci. Cette initiative, qui semble faire peur à certains dans l'opposition, constitue incontestablement un progrès. De nombreux pays développés ont d'ailleurs adopté dans ce domaine des attitudes moins frileuses que les élus de la droite française.

Vous relevez par ailleurs, monsieur Coffineau, que les structures de dialogue social dans l'entreprise, participation des salariés aux conseils d'administration et aux conseils d'atelier, sont encore trop souvent en période de rodage.

C'est tout à fait vrai, mais rappelez-vous que les comités d'entreprise créés dans l'immédiat après-guerre ont mis de nombreuses années avant de fonctionner pleinement.

La loi de démocratisation du secteur public est un cadre légal. Les institutions qu'elle crée sont en place. C'est aux partenaires sociaux de leur donner progressivement leur pleine efficacité.

J'aborderai maintenant un sujet dont il a été question à plusieurs reprises cet après-midi : le bilan de l'emploi dans les entreprises nationalisées.

L'affirmation de M. Noir, de M. d'Aubert et de M. Gantier - ces derniers allant même jusqu'à citer de façon erronée les chiffres de l'observatoire du secteur public...

**M. Gilbert Gantier.** Je les avais sous les yeux !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ...suivant laquelle les effectifs des entreprises nationalisées auraient baissé de 9 p. 100 sur la période 1981-1984 est inexacte. Suivant les données fournies par l'observatoire des entreprises nationales, d'une part, et le service des études et de la statistique du ministère du travail, d'autre part, l'effectif des entreprises nationales du secteur industriel concurrentiel, S.N.E.A. incluse, a baissé de 2,4 p. 100 de 1981 à 1984, chiffre au 31 décembre 1984, soit 18 000 environ au lieu des 83 000 - excusez du peu ! - cités par l'un des orateurs alors que les effectifs salariés de l'ensemble de l'industrie ont baissé de 8,4 p. 100 pour la même période.

Qui plus est, toutes les suppressions d'emploi effectuées dans les entreprises nationales ont donné lieu à un plan social proposant un reclassement à l'immense majorité des salariés concernés.

En outre, les sociétés de conversion créées dans presque toutes les sociétés nationalisées ont pour objet, au-delà de la réalisation des plans sociaux, d'opérer la réindustrialisation des sites sur lesquels ces entreprises ont été conduites à se désengager.

M. Drouin a longuement développé le bilan des nationalisations dans le secteur de la sidérurgie.

Je suis tout à fait d'accord avec lui sur les différents aspects qu'il a parfaitement soulignés.

Avant 1981, en effet, la sidérurgie était sous perfusion publique sans qu'une stratégie industrielle claire soit mise en œuvre. De 1966 à 1981, je l'ai dit tout à l'heure, la sidérurgie a reçu 55 milliards de francs d'aides publiques, en francs 1985, sans que l'Etat puisse exercer en contrepartie un contrôle industriel. C'est comme cela que des erreurs industrielles se sont ajoutées les unes aux autres. La nationalisation de la sidérurgie a permis d'aligner le droit sur les faits.

Vous avez souligné, monsieur Drouin, les conditions sociales dans lesquelles ont été assurées les restructurations industrielles. J'en profite pour insister sur le rôle fondamental



des congés de conversion. Ceux-ci offrent un cadre qui rend possible une véritable formation et une reconversion des personnes. C'est un exemple de la politique sociale renouvelée que les nationalisations ont permise.

M. Chénard a insisté sur la responsabilité des entreprises nationales à l'égard des régions. A ce propos, je voudrais rappeler l'action des entreprises nationales sur le tissu industriel régional.

Des efforts importants sont réalisés en ce qui concerne les relations avec les sous-traitants, l'aide à l'exportation en faveur des P.M.E., l'appui technologique aux P.M.E., l'action de reconversion dans les zones touchées par les restructurations industrielles.

Je peux donner ici quelques exemples.

A la fin de 1985, 2 000 conventions dites « de stabilité » seront signées entre les principaux donneurs d'ordres et leurs sous-traitants. Un guide des relations contractuelles entre Renault et ses sous-traitants a été mis au point entre cette entreprise, le syndicat général des fondeurs et la F.I.M.T.M.

La commission technique de la sous-traitance prépare, pour le premier semestre de 1986, la parution d'un livre blanc sur la sous-traitance, établi à partir des expériences de diverses entreprises industrielles, et notamment d'entreprises nationales.

En association avec de grands groupes tels que Rhône-Poulenc et Pechiney, plusieurs actions de partenariat dans le domaine de l'exportation ont concerné quelques dizaines d'entreprises. Elles ont permis le développement de leur chiffre d'affaires à l'exportation pour un milliard de francs au total en 1985.

Un effort significatif, d'autre part, a été réalisé en termes d'appuis technologiques vers le tissu des P.M.I. sous la forme de création d'une dizaine de centres technologiques spécifiques au sein des grandes entreprises - M. Bassinet y a fait allusion - ou dans les centres de recherche publics, par exemple au C.E.A.

Par l'intermédiaire des structures de conversion qu'elles ont mises en place, les entreprises nationales apportent aussi une contribution importante au renouvellement et à la diversification du tissu régional. Ainsi, en 1984, les conventions passées avec des petites entreprises par les sociétés de conversion portent sur la création de 13 000 emplois, ce qui correspond à des engagements financiers supérieurs à 500 millions de francs.

M. d'Aubert, lui, m'avait déjà parlé du problème des bombes à retardement qui figureraient dans mon budget. Il faudra lui répéter une nouvelle fois, puisqu'il n'est pas là, que les dotations en capital ne sont pas destinées à combler des pertes mais ont pour objectif de constituer un levier financier pour assurer les financements nécessaires à la croissance et au redressement. Cela, tout chef d'entreprise le sait, et M. d'Aubert devrait le savoir aussi.

En tout cas, c'est un connaisseur en matière de bombes à retardement. Je citerai, par exemple, celles que la droite a lancées dans les secteurs stratégiques de l'informatique et des télécommunications.

Dans l'informatique, l'incohérence de la politique suivie avant 1981 a conduit successivement les machines Bull dans les bras de General Electric, puis d'Honeywell et, en parallèle, à construire un pôle national C.I.L., puis à regrouper le tout en 1978 en acceptant les conditions d'Honeywell.

En même temps, les gouvernements de droite cassaient l'informatique européenne, en refusant les accords Unidata. Le ministre s'appelait M. d'Ornano.

Cela a coûté à l'Etat des sommes très supérieures à ce que nous avons mis dans ce secteur depuis 1981, avec, pour seul résultat, un groupe au bord de la faillite, alors qu'aujourd'hui il est le seul à fabriquer de grands ordinateurs et qu'il est en équilibre. J'ajoute que nous avons hérité également d'une gamme de matériels à dominante étrangère. En 1985, nous avons une société qui a investi à long terme, qui a une gamme de produits complète et qui exporte près de 40 p. 100 de son chiffre d'affaires.

Parlons maintenant du téléphone. Il suffit de se référer au livre du directeur du cabinet du ministre de l'industrie de 1974 à 1977. Pour lui, la politique industrielle menée dans ce secteur avant 1981 a été désastreuse, car elle a débouché sur une surcapacité de production et des sureffectifs.

Alors que la France était la première du monde dans le domaine des centraux temporels, deux systèmes d'une technologie dépassée ont été industrialisés, l'un d'I.T.T., l'autre d'Ericsson. Ils obèrent encore aujourd'hui la compétitivité de notre industrie.

La dispersion de nos forces au sein de deux groupes dont aucun n'avait une dimension mondiale a freiné nos exportations.

Enfin, cette constitution de deux pôles a laissé pour compte, dès 1978, la C.G.C.T. sans avenir industriel crédible. Voilà quelques-unes des bombes à retardement de la droite, et je ne peux pas les mentionner toutes : je me suis cantonné aux seuls secteurs du téléphone et de l'informatique.

Les restructurations que vous critiquez font qu'aujourd'hui nous avons un groupe de dimension internationale et que nous avons multiplié par deux, depuis 1981, nos exportations dans ce secteur. J'ai cité tout à l'heure les exportations en matière de téléphone dans les pays les plus grands du monde, les Etats-Unis, l'Inde et la Chine. Avant 1981, nous n'étions pas présents sur ces trois marchés.

Personne ne pouvait mieux que M. Charzat, en tant que président du Haut Conseil du secteur public, poser les questions fondamentales sur les dénationalisations : pourquoi dénationaliser ? Comment ? Et au profit de qui ?

J'ai écouté ce qu'a dit l'opposition sur ces thèmes. J'ai écouté M. Noir, M. d'Aubert, M. Gantier. Ils n'ont répondu à aucune de ces questions. Il est vrai que la droite n'arrive pas à se mettre d'accord.

Qu'y a-t-il de commun, par exemple, entre les positions de M. Barre et celles du R.P.R. ? M. Claude Labbé n'a-t-il pas déclaré le 26 février 1985 : « Nos thèses économiques sont radicalement opposées à celles de M. Barre » ?

**M. Michel Charzat.** Eh oui !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** Quant à M. Méhaugnerie, parlant pour le C.D.S., il veut dénationaliser, dès 1986, deux banques et, éventuellement, deux grands groupes : la C.G.E. et Saint-Gobain.

Arriveront-ils à se mettre d'accord d'ici les élections pour présenter aux électeurs un programme clair qui aille plus loin que la double affirmation idéologique : libéralisme économique, et dénationalisation ?

M. d'Aubert a confirmé ce désaccord d'une manière tout à fait claire. Il a dit : « La dénationalisation suppose à l'évidence une absolue unité de points de vue entre le Premier ministre et le Président de la République sur le rôle de l'Etat dans l'économie et dans le futur système économique et social, elle sera source de conflit ». Je répondrai à M. d'Aubert que le conflit est à l'intérieur de l'opposition. Les projets de la droite se résument à deux mots : le vide, comme sur ses bancs d'ailleurs...

**M. Adrien Durand.** Merci !

**Mme le ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur.** ... et la contradiction.

Dans une période de guerre économique, on ne peut pas faire courir à la France le risque de tant de légèreté et d'incohérence. Les Français auront à choisir entre la poursuite de l'effort et du succès pour notre industrie avec nous ou la rupture et l'échec avec vous, messieurs de l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

**M. le président.** Le débat est clos.

3

## DEPOT D'UNE PROPOSITION DE LOI ORGANIQUE

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean-François Hory une proposition de loi organique tendant à modifier la représentation à l'Assemblée nationale de la collectivité territoriale de Mayotte.

La proposition de loi organique sera imprimée sous le numéro 3080, distribuée et renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du règlement.

4

### DEPOT DE RAPPORTS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Jean Lacombe un rapport fait au nom de la commission de la production et des échanges sur le projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (n° 2947).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 3084 et distribué.

J'ai reçu de M. Philippe Bassinet un rapport fait au nom de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique.

Le rapport sera imprimé sous le numéro 3085 et distribué.

5

### DEPOT D'AVIS

**M. le président.** J'ai reçu de M. Alain Rodet un avis présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du conseil des Communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 (n° 3044).

L'avis sera imprimé sous le numéro 3082 et distribué.

J'ai reçu de M. Alain Rodet un avis présenté au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi autorisant l'approbation de la décision du conseil des Communautés européennes du 7 mai 1985 relative au système des ressources propres des Communautés (n° 3045).

L'avis sera imprimé sous le numéro 3083 et distribué.

6

### ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à dix heures trente, première séance publique :

Discussion des conclusions du rapport n° 3040 de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (M. Roger Duroure, rapporteur).

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence n° 3039, modifiant, à compter du mois de décembre 1986, le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux (rapport n° 3056 de M. Guy Béche, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan) ;

Discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat après déclaration d'urgence n° 3048, relatif à la dotation globale d'équipement (rapport n° 3064 de M. Georges Labazée, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le mercredi 20 novembre 1985, à zéro heure dix.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique  
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

### ORDRE DU JOUR ETABLI PAR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

Réunion du mardi 19 novembre 1985

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des séances que l'Assemblée tiendra jusqu'au **mardi 3 décembre 1985** inclus :

**Mardi 19 novembre 1985**, le soir, à *vingt et une heures trente* :

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur les entreprises nationales.

**Mercredi 20 novembre 1985** :

Le matin, à *dix heures trente* :

Discussion, sur rapport de la commission mixte paritaire, du projet de loi relatif à la gestion, la valorisation et la protection de la forêt (n° 3040) ;

L'après-midi, à *quinze heures*, après les questions au Gouvernement, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant à compter du mois de décembre 1986 le taux de la taxe spécifique sur les produits pétroliers instituée par la loi n° 82-669 du 3 août 1982 portant création du fonds spécial de grands travaux (n° 3039, 3056) ;

Discussion du projet de loi, rejeté par le Sénat, relatif à la dotation globale d'équipement (n° 3048-3064).

**Jeudi 21 novembre 1985**, l'après-midi, à *dix-sept heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion :

- du projet de loi autorisant l'approbation de la décision du Conseil des communautés européennes du 7 mai 1985, relative au système des ressources propres des communautés (n° 3045) ;

- du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord intervenu au sein du Conseil des communautés européennes les 23 et 24 avril 1985 entre les représentants des gouvernements des Etats membres, relatif au versement à la Communauté d'avances non remboursables pour 1985 (n° 3044),

ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune ;

Discussion du projet de loi autorisant la ratification du Traité entre le Royaume de Belgique, le Royaume de Danemark, la République fédérale d'Allemagne, la République hellénique, la République française, l'Irlande, la République italienne, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats membres des communautés européennes, et le Royaume d'Espagne et la République du Portugal, relatif à l'adhésion à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique du Royaume d'Espagne et de la République du Portugal (n° 3046) ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi autorisant la ratification du protocole n° 6 à la convention de sauvegarde des Droits de l'homme et des libertés fondamentales concernant l'abolition de la peine de mort (n° 3027) ;

Discussion du projet de loi autorisant l'approbation de l'accord entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers, signé à Paris le 11 avril 1983, complété par l'échange de lettres des 25 avril et 8 juin 1984 et modifié par l'échange de lettres des 2 et 5 septembre 1985 (n° 3024).

Ces discussions doivent être poursuivies jusqu'à leur terme.

**Vendredi 22 novembre 1985** :

Le matin, à *neuf heures trente* :

Questions orales sans débat.

Le texte de ces questions est reproduit ci-après en annexe.

L'après-midi, à *quinze heures*, et le soir, à *vingt et une heures trente* :

Discussion du projet de loi portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales (n° 3023-3063) ;

Discussion du projet de loi relatif à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral (n° 2947).

Ces discussions doivent être poursuivies jusqu'à leur terme.

**Lundi 25 novembre 1985**, le matin, à dix heures, l'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant amélioration des retraites des rapatriés (n° 3050) :

Discussion du projet de loi adaptant la législation sanitaire et sociale aux transferts de compétences en matière d'aide sociale et de santé (n° 3025) :

**Mardi 26 novembre 1985 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant diverses modifications du code de procédure pénale (nos 3009-3041) :

Discussion du projet de loi relatif au renouvellement des baux commerciaux, au crédit-bail sur fonds de commerce et établissements artisanaux et à l'évolution de certains loyers immobiliers (n° 3037).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la fonction publique et débat sur cette déclaration.

**Mercredi 27 novembre 1985**, l'après-midi, à quinze heures, après les questions au Gouvernement, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion :

- du projet de loi organique tendant à la limitation du cumul des mandats électoraux et des fonctions électives par les parlementaires (n° 3036) ;

- du projet de loi tendant à limiter le cumul des mandats électoraux et des fonctions électives (n° 3035), ces deux textes faisant l'objet d'une discussion générale commune.

**Jeudi 28 novembre 1985 :**

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Eventuellement, suite de l'ordre du jour du mercredi 27 novembre 1985.

Discussion du projet de loi relatif à l'aménagement foncier agricole (n° 3008) :

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi relatif à l'indivision par périodes dites « multipropriété » et aux sociétés d'attribution d'immeubles en jouissance à temps partagé (n° 3006) :

Discussion, en deuxième lecture, de la proposition de loi modifiant la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété des immeubles bâtis (n° 3030).

**Vendredi 29 novembre 1985 :**

Le matin, à neuf heures trente :

Questions orales sans débat.

L'après-midi, à quinze heures :

Discussion, en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à la recherche et au développement technologique (n° 3007).

**Lundi 2 décembre 1985 :**

L'après-midi, à quinze heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Discussion, soit sur rapport de la commission mixte paritaire, soit en nouvelle lecture, du projet de loi relatif à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs ;

Discussion, en deuxième lecture, du projet de loi portant réforme de la procédure d'instruction en matière pénale (n° 3054) ;

Discussion du projet de loi relatif aux chambres adjointes au Conseil d'Etat (n° 3060) ;

Discussion du projet de loi fixant les règles garantissant l'indépendance des membres des tribunaux administratifs (n° 3059) ;

Discussion du projet de loi portant amnistie relative à la Nouvelle-Calédonie et dépendances (n° 3061).

**Mardi 3 décembre 1985 :**

Le matin, à dix heures :

Discussion du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à diverses simplifications administratives en matière d'urbanisme (n° 3012).

L'après-midi, à seize heures, et le soir, à vingt et une heures trente :

Déclaration du Gouvernement sur la protection sociale et les droits des travailleurs et débat sur cette déclaration.

## ANNEXE

### Questions orales sans débat inscrites à l'ordre du jour du vendredi 22 novembre 1985

Question n° 905. - Le 27 octobre, neuf tableaux des plus grands maîtres de l'Impressionnisme étaient volés au musée Marmottan, en plein jour, en présence des visiteurs médusés et au nez et à la barbe des gardiens ! Si ce hold-up est sans précédent quant à la valeur des toiles dérobées, il est loin d'être le premier ; depuis 1911 et le vol de « la Joconde », quinze vols d'importance ont eu lieu, tant à Paris qu'en province - dont onze depuis 1970 ! Devant cette fréquence accrue des « enlèvements » de toiles de valeur, M. Pierre-Bernard Cousté s'inquiète de la passivité des pouvoirs publics. C'est en effet le patrimoine de la France qui disparaît ainsi, sans même qu'une compensation financière soit opérée par le biais des assurances. En effet, lorsqu'on dit que l'Etat s'assure lui-même, cela signifie tout simplement que la France - et donc chacun d'entre nous - perd d'abord une part du patrimoine culturel français et, d'autre part, la valeur financière de ce patrimoine. La perte est donc double... Le budget de la culture pour 1986 est parmi les mieux partagés en matière de progression des crédits : plus 12 p. 100, grands travaux compris. M. Pierre-Bernard Cousté demande à M. le ministre de la culture ce qu'il envisage de faire, en accord avec son collègue, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation, pour protéger le contenu des musées, tant à Paris qu'en province où certains musées n'ont même pas de système d'alarme. A défaut d'assurance que l'on prétend trop onéreuse (mais quel serait le coût total des primes ? A-t-il été chiffré ville par ville, musée par musée ?), le Gouvernement n'envisage-t-il pas de faire installer des systèmes de protection réellement efficaces. A-t-il fait procéder à une étude, avant ou après le vol du musée Marmottan, et avec quels résultats.

Question n° 908. - M. Joseph-Henri Maujolan du Gasset rappelle à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, que le 24 février 1985 s'est tenu, en sa présence, à Nice, le 11<sup>e</sup> congrès national de la F.A.V.E.C. (Fédération des associations de veuves chefs de famille). Au cours de ce congrès qui rassemblait quelque 2 500 participants ont été abordés les problèmes concernant les 3 200 000 veuves de France. A l'issue de ce congrès, elle avait pris des engagements au moins en ce qui concernait l'étude de certains problèmes. Il lui demande où en sont les engagements qu'elle avait pris.

Question n° 907. - M. Daniel Goulet expose à Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, le cas d'une infirmière, fonctionnaire de l'Etat, candidate à une mutation sur un poste d'infirmière de santé scolaire sur le secteur de la Ferté-Macé (Orne), poste devenu vacant, le titulaire dudit poste ayant définitivement renoncé au bénéfice de son admission à un concours externe ouvert pour le recrutement d'infirmiers et d'infirmières titulaires de l'Etat. Or, depuis la rentrée scolaire, le poste dont il s'agit n'est toujours pas pourvu et la candidate à ce poste s'est également toujours vu opposer un refus à ses demandes. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir, en accord avec son collègue, M. le ministre de l'éducation nationale, prendre les mesures nécessaires afin que ce poste soit pourvu dans les meilleurs délais.

Question n° 913. - Mme Eliane Provost appelle l'attention de Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement, sur les difficultés que rencontrent les infirmières libérales qui effectuent des remplacements. Elles ont à régler, par trimestre, des charges forfaitaires à l'U.R.S.S.A.F. et à des caisses de retraite obligatoire (Carcimko). Ces infirmières effectuent des remplacements très aléatoires et les charges sont disproportionnées au gain. Serait-il possible qu'aux charges forfaitaires se substituent des charges proportionnelles au gain.

Question n° 909. - M. François Asensi appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le respect de la convention de l'U.N.E.D.I.C. L'avenant n° 1 à la convention du 24 février 1984 portant abrogation des indemnités de formation stipule dans son article unique que « l'article 3 de la convention est remplacé par le texte suivant : les travailleurs privés d'emploi admis au bénéfice de l'indemnité de formation avant le 1<sup>er</sup> août 1985 continuent à percevoir les indemnités de formation dans le cadre de l'accord abrogé jusqu'au terme du cycle de formation entrepris, que celui-ci comporte une ou plusieurs sessions. Les cycles de formation, certifiés par une attestation d'admission en stage déposée à l'Assedic au plus tard le 1<sup>er</sup> août et dont le début de la formation intervient au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre, sont en outre honorés dans les mêmes conditions que ci-dessus ». Or, il s'avère que les termes de la convention ne sont pas respectés

aux Assedic de Paris, car des chômeurs en formation ayant accompli dans les temps les démarches nécessaires et reçu leur confirmation ne se voient pas donner de suite favorable à la poursuite de leur cycle de formation en stage à distance. Considérant inacceptable cette atteinte aux droits des travailleurs privés d'emploi et aux droits de l'homme, il lui demande en conséquence ce qu'il entend faire pour que les termes de la convention signée par les partenaires sociaux soient respectés.

Question n° 910. - M. Georges Hage exprime son inquiétude à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle devant les pressions et atteintes aux droits syndicaux qui se développent à la Régie Renault. Alors que l'entreprise nationale devrait donner l'exemple de la concertation et du respect des droits des travailleurs, l'application de sa stratégie actuelle de restructuration qui est contestée par les syndicats conduit la direction à mettre en cause la démocratie syndicale. C'est particulièrement flagrant à l'usine de Douai où des élus du personnel ont été arbitrairement mis à pied. Il lui demande en conséquence d'intervenir auprès de la direction pour assurer le respect des droits des travailleurs à la Régie.

Question n° 911. - M. Jean Briane appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la nécessité de parfaire l'assouplissement et la rénovation des règles de l'apprentissage en raison de difficultés rencontrées actuellement par des jeunes qui veulent compléter ou améliorer leur formation professionnelle dans le cadre de l'apprentissage. La circulaire du 29 juillet 1985 relative à la rénovation de l'apprentissage prévoit que les jeunes titulaires d'un premier C.A.P. obtenu par la voie de l'apprentissage, par l'enseignement à temps plein ou par une autre voie de formation, peuvent acquérir un complément de formation en souscrivant, selon le cas, un nouveau contrat ou un premier contrat d'apprentissage d'une durée d'un an (décret n° 85-252 du 12 février 1985). La même circulaire stipule que les conditions d'âge sont celles prévues au contrat d'apprentissage, c'est-à-dire que les intéressés devront être âgés de moins de vingt ans lors de la souscription du contrat d'apprentissage. Cette restriction limitant à l'âge de vingt ans la possibilité pour un jeune de conclure un deuxième contrat d'apprentissage en vue de la préparation d'un deuxième C.A.P., annexe ou complémentaire au premier, ou d'une mention complémentaire d'un C.A.P. va à l'encontre des intentions affichées dans la loi du 28 juillet 1985 dont l'objectif est de relever le niveau de qualification des jeunes issus des filières de formation technologique de niveau V (C.A.P. et B.E.P.). Il y a même une situation quelque peu illogique à autoriser un jeune de plus de vingt ans à effectuer une année supplémentaire de contrat d'apprentissage par prorogation de celui-ci, suite à un échec au C.A.P., et à interdire cette même possibilité à un jeune souhaitant poursuivre sa formation suite à un succès au C.A.P. C'est pourquoi il lui demande s'il n'y a pas lieu d'adapter la réglementation actuelle sur l'apprentissage de manière à permettre une solution logique au problème posé et à donner aux directeurs départementaux du travail et de l'emploi des instructions leur permettant d'apprécier et d'appliquer avec une plus grande souplesse la réglementation sur l'apprentissage.

Question n° 912. - M. François Mortelette appelle l'attention de M. le ministre de la défense sur le problème du recrutement de spécialistes médicaux demandant à servir dans le cadre de la coopération. Dans le cadre du service national militaire actif, les médecins sont incorporés dans un premier temps à l'école d'élèves officiers de réserve du service de santé des armées de Libourne puis affectés dans une unité. Or, nous constatons, dans les faits, que nos universités forment plus de personnels médicaux que nos armées n'en ont besoin. Par contre, le ministère de la coopération manque cruellement de médecins volontaires du service national ayant les compétences et les spécialités requises pour la mise en œuvre des actions qui participent au développement des relations extérieures de la France. Il apparaît que la règle appliquée, pour accepter une candidature au titre de la coopération, c'est-à-dire avoir vingt-sept ans dans l'année civile en cours, constitue un blocage, même en tenant compte du possible décalage d'appel. En conséquence, il lui demande s'il ne paraît pas opportun de tenir compte de la durée réelle des études médicales avec spécialités, afin qu'une utilisation des compétences puisse servir la France dans le domaine de la coopération.

Question n° 906. - M. Michel Debré demande à M. le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur et de la décentralisation, chargé des départements et territoires d'outre-mer, s'il a pris connaissance des propositions de règlement modifiant le règlement n° 1785-81 portant organisation commune des marchés dans le secteur du sucre, présentées au mois de juillet par la Commission au conseil des ministres des Communautés

européennes ; il lui demande également s'il peut confirmer le maintien des aides nationales en faveur de la canne et du sucre dont bénéficient les départements d'outre-mer et préciser les conditions de fixation des prix communautaires dans le cadre du nouveau règlement sucrier.

### COMMISSION MIXTE PARITAIRE

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI RELATIF À LA RECHERCHE ET AU DÉVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

#### Bureau de la commission

Dans sa séance du mardi 12 novembre 1985, la commission mixte paritaire a nommé :

*Président* : M. Robert Chapuis ;

*Vice-président* : M. Pierre Noé.

*Rapporteurs* :

- à l'Assemblée nationale : M. Philippe Bassinet ;

- au Sénat : M. Jacques Valade.

### Modification à la composition des groupes

(Journal officiel, Lois et décrets, du 20 novembre 1985)

#### GRUPE SOCIALISTE

(266 membres au lieu de 267)

Supprimer le nom de M. Bernard Villette.

LISTE DES DEPUTES N'APPARTENANT A AUCUN GROUPE

(13 au lieu de 12)

Ajouter le nom de M. Bernard Villette.

### QUESTIONS ORALES SANS DEBAT

#### Formation professionnelle et promotion sociale (stages)

909. - 20 novembre 1985. - M. François Aesnel appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur le respect de la convention de l'U.N.E.D.I.C. L'avenant n° 1 à la convention du 24 février 1984 portant abrogation des indemnités de formation stipule dans son article unique que « l'article 3 de la convention est remplacé par le texte suivant : les travailleurs privés d'emploi admis au bénéfice de l'indemnité de formation avant le 1<sup>er</sup> août 1985, continuent à percevoir les indemnités de formation dans le cadre de l'accord abrogé jusqu'au terme du cycle de formation entrepris, que celui-ci comporte une ou plusieurs sessions. Les cycles de formation, certifiés par une attestation d'admission en stage déposée à l'A.S.S.E.D.I.C. au plus tard le 1<sup>er</sup> août et dont le début de la formation intervient au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre sont en outre honorés dans les mêmes conditions que ci-dessus ». Or, il s'avère que les termes de la convention ne sont pas respectés aux A.S.S.E.D.I.C. de Paris, car des chômeurs en formation ayant accompli dans les temps les démarches nécessaires et reçu leur confirmation ne se voient pas donner de suite favorable à la poursuite de leur cycle de formation en stage à distance. Considérant inacceptable cette atteinte aux droits des travailleurs privés d'emploi et aux droits de l'homme, il lui demande en conséquence ce qu'il entend faire pour que les termes de la convention signée par les partenaires sociaux soient respectés.

#### Automobiles et cycles (entreprises)

910. - 20 novembre 1985. - M. Georges Hage exprime son inquiétude à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle devant les pressions et atteintes aux droits syndicaux qui se développent à la Régie Renault. Alors que l'entreprise nationale devrait donner l'exemple de la concertation et du respect des droits des travailleurs, l'application de sa stratégie actuelle de restructuration qui est contestée par les syndicats conduit la direction à mettre en cause la démocratie syndicale. C'est particulièrement flagrant à l'usine de Douai où des élus du personnel ont été arbitrairement mis à pied. Il lui demande en conséquence d'intervenir auprès de la direction pour assurer le respect des droits des travailleurs à la Régie.

*Apprentissage (contrats d'apprentissage)*

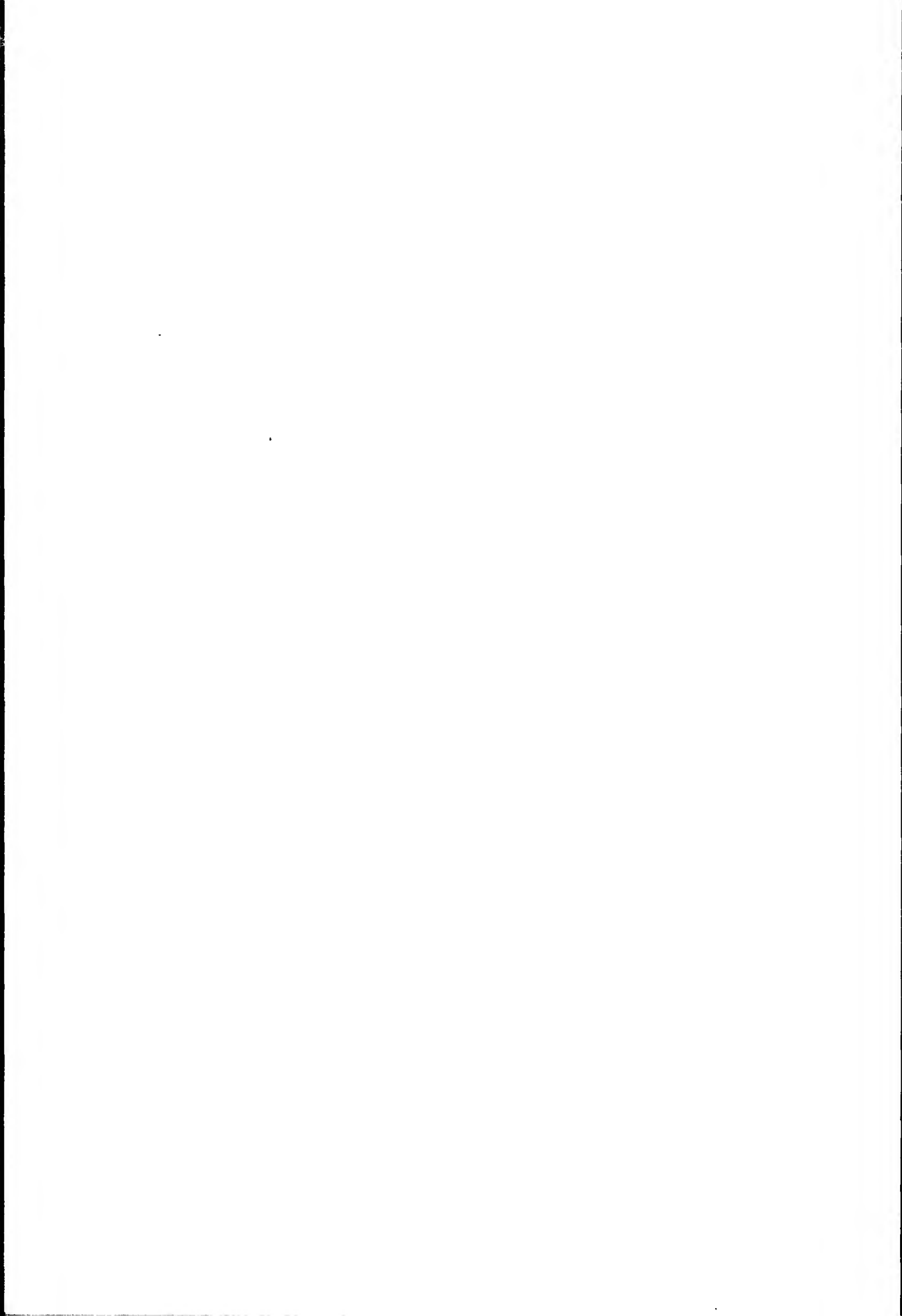
911. - 20 novembre 1985. - **M. Jean Briens** attire l'attention de **M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle** sur la nécessité de parfaire l'assouplissement et la rénovation des règles de l'apprentissage en raison de difficultés rencontrées actuellement par des jeunes qui veulent compléter ou améliorer leur formation professionnelle dans le cadre de l'apprentissage. La circulaire du 29 juillet 1985 relative à la rénovation de l'apprentissage prévoit que les jeunes titulaires d'un premier C.A.P. obtenu par la voie de l'apprentissage, par l'enseignement à temps plein ou par une autre voie de formation, peuvent acquérir un complément de formation en souscrivant selon le cas un nouveau contrat ou un premier contrat d'apprentissage d'une durée d'un an (décret n° 85-252 du 12 février 1985). La même circulaire stipule que les conditions d'âge sont celles prévues au contrat d'apprentissage, c'est-à-dire que les intéressés devront être âgés de moins de vingt ans lors de la souscription du contrat d'apprentissage. Cette restriction limitant à l'âge de vingt ans la possibilité, pour un jeune, de conclure un deuxième contrat d'apprentissage en vue de la préparation d'un deuxième C.A.P., annexe ou complémentaire au premier, ou d'une mention complémentaire d'un C.A.P. va à l'encontre des intentions affichées dans la loi du 28 juillet 1985 dont l'objectif est de relever le niveau de qualification des jeunes issus des filières de formation technologique de niveau V (C.A.P. et B.E.P.). Il y a même une situation quelque peu illogique à autoriser un jeune de plus de vingt ans à effectuer une année supplémentaire de contrat d'apprentissage par prorogation de celui-ci, suite à un échec au C.A.P. et à interdire cette même possibilité à un jeune souhaitant poursuivre sa formation suite à un succès au C.A.P. C'est pourquoi il lui demande s'il n'y a pas lieu d'adapter la réglementation actuelle sur l'apprentissage de manière à permettre une solution logique au problème posé et de donner aux directeurs départementaux du travail et de l'emploi des instructions leur permettant d'apprécier et d'appliquer avec une plus grande souplesse la réglementation sur l'apprentissage.

*Service national (coopération)*

912. - 20 novembre 1985. - **M. François Mortelette** appelle l'attention de **M. le ministre de la défense** sur le problème du recrutement de spécialistes médicaux demandant à servir dans le cadre de la coopération. Dans le cadre du service national militaire actif, les médecins sont incorporés dans un premier temps à l'école d'élèves-officiers de réserve du service de santé des armées de Libourne puis affectés dans une unité. Or, nous constatons, dans les faits, que nos universités forment plus de personnels médicaux que nos armées n'en ont besoin. Par contre, le ministère de la coopération manque cruellement de médecins volontaires du service national ayant les compétences et les spécialités requises pour la mise en œuvre des actions qui participent au développement des relations extérieures de la France. Il apparaît que la règle appliquée, pour accepter une candidature au titre de la coopération, c'est-à-dire avoir 27 ans dans l'année civile en cours, constitue un blocage, même en tenant compte du possible décalage d'appel. En conséquence, il lui demande s'il ne paraît pas opportun de tenir compte de la durée réelle des études médicales avec spécialités, afin qu'une utilisation des compétences puisse servir la France dans le domaine de la coopération.

*Sécurité sociale (cotisations)*

913. - 20 novembre 1985. - **Mme Ellane Provost** attire l'attention de **Mme le ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, porte-parole du Gouvernement**, sur les difficultés que rencontrent les infirmières libérales qui effectuent des remplacements. Elles ont à régler, par trimestre, des charges forfaitaires à l'U.R.S.S.A.F. et à des caisses de retraite obligatoire (C.A.R.C.I.M.K.O.). Ces infirmières effectuent des remplacements très aléatoires et les charges sont disproportionnées par rapport au gain. Serait-il possible qu'aux charges forfaitaires se substituent des charges proportionnelles au gain.



## ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE → outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	Francs	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 an	06	806	
33	Questions ..... 1 an	106	826	
83	Table compte rendu .....	50	82	
83	Table questions .....	50	73	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				<b>Les DEBATS du SENAT</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 38 : questions écrites et réponses des ministres.
06	Compte rendu..... 1 an	96	506	
38	Questions ..... 1 an	96	331	
88	Table compte rendu .....	50	77	
96	Table questions .....	30	40	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				<b>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE</b> font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances.
07	Série ordinaire..... 1 an	654	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	198	293	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
09	Un an.....	654	1 489	
<b>DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION</b> 28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : 45-75-62-31 Administration : 45-75-61-39 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

**Prix du numéro : 2,80 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

